

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

OFFICE CANTONAL DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA NATURE  
DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE (DT)

Mai 2019



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX



# SOMMAIRE

<b>ÉDITO</b>	<b>5</b>	<b>BRANCHES DE PRODUCTION ET PROTECTION DES VÉGÉTAUX</b>	<b>55</b>
<b>LÉGISLATION</b>	<b>7</b>	Viticulture	56
Droit fédéral	8	Arboriculture	63
Droit cantonal	8	Suite au gel de printemps 2017	63
Droit foncier rural	9	Culture biologique	64
Affermage agricole	9	Production animale	65
<b>AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</b>	<b>11</b>	Préservation des ressources	65
Promotion des ressources paysagères et agricoles en aménagement du territoire	12	Protection des végétaux	65
Protection des sols	14	Collaboration avec le milieu académique et la recherche	69
Agriculture urbaine et alimentation	14	<b>MILIEUX NATURELS ET SITES PROTÉGÉS</b>	<b>71</b>
Espace public et nature en ville	15	Infrastructure écologique	72
<b>RECENSEMENT ET CONTRIBUTIONS AUX PAIEMENTS DIRECTS</b>	<b>19</b>	<b>FAUNE ET FLORE</b>	<b>79</b>
Recensement	20	Faune	80
Contributions aux paiements directs	28	Flore	84
GeoAcorda	35	<b>ARBRES</b>	<b>87</b>
<b>AMÉLIORATIONS STRUCTURELLES</b>	<b>37</b>	Arbres isolés	88
Commission d'attribution du fonds de compensation agricole	38	Conservation des arbres isolés	88
Crédits d'investissements	38	Géomatique et informatique	89
Subventions assorties ou non aux prêts	38	Inventaire cantonal des arbres (ICA)	89
Mesures sociales	39	<b>FORÊTS</b>	<b>91</b>
Améliorations foncières	39	Forêts domaniales	92
Projet de développement régional (PDR)	40	Forêts privées et associations de propriétaires forestiers	94
Bio-épuration	41	Conservation des forêts	95
Fondation pour les zones agricoles spéciales	41	<b>TOURISME RURAL</b>	<b>97</b>
<b>PROMOTION AGRICOLE</b>	<b>43</b>	Ouvrages et infrastructures d'accueil	100
Marque de garantie Genève Région – Terre Avenir (GRTA)	44	Randonnées pédestres	102
Sensibilisation de la population à l'agriculture locale	49	Camping du Val de l'Allondon	103
Artichaut violet de Plainpalais (VdP)	51	Fondation Neptune	103
Promotion des vins	51	<b>SIGLES ET ABRÉVIATIONS</b>	<b>104</b>
Carte du terroir	53		



# ÉDITO



Chère lectrice, cher lecteur,

La première partie de l'année 2018 a été pour l'office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) l'occasion de faire le bilan de la législature écoulée, au travers des projets stratégiques du département pour l'agriculture et la nature. La dernière serre maraîchère du PDR1 est en cours d'achèvement, la stratégie biodiversité a été validée par le Conseil d'Etat et bien d'autres projets que vous pourrez découvrir dans les pages suivantes ont été réalisés par notre office durant cette année.

Le milieu de celle-ci fut chahuté, puisque les élections nous ont offert de nouvelles perspectives, tant au niveau politique, qu'organisationnel ou thématique. Notre office a en effet rejoint le département du territoire (DT). Nous ne pouvions espérer une plus grande cohérence qu'avec ce regroupement. Notre nouveau magistrat, Monsieur Antonio Hodgers, introduit d'ailleurs la feuille de route départementale avec ces mots *"Notre territoire est limité, c'est notre bien commun le plus précieux."* Ces propos résonnent en nous, nous y adhérons et nous y ajoutons que si notre territoire est si précieux, c'est en grande partie parce qu'il est le substrat de la vie et de tout ce que celle-ci nous offre. Le territoire, mais plus encore l'espace rural, doit être chéri et valorisé, pour tout ce qu'il fournit comme services essentiels à la population: une ressource alimentaire, produit de l'agriculture genevoise; un réservoir de biodiversité, avec des milieux naturels riches diversifiés; un magnifique poumon de verdure, où se délasser et découvrir un patrimoine naturel, agricole et sylvicole encore préservé.

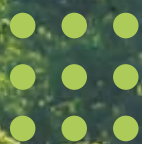
Ce rattachement de l'OCAN au DT représente également pour nous une continuité bienvenue dans la poursuite de nos objectifs visant à créer du lien entre ville et campagne. L'inscription de ceux-ci au programme de législature départemental renforce en outre l'importance qu'ils revêtent pour notre canton. Il s'agit de rapprocher les populations urbaines des enjeux liés à la valorisation de l'espace rural, de permettre à la nature de s'épanouir à tous les coins de rues, mais également d'offrir à l'agriculture la possibilité de déployer, jusqu'au cœur de quartiers fortement urbanisés, des vitrines valorisant son savoir-faire et la qualité de sa production.

Tout ceci consolide la vision que nous avons définie pour l'OCAN d'être, d'une part, reconnu comme un centre de compétence favorisant une plus grande cohésion entre les usagers du territoire, et, d'autre part, de participer, dans une dynamique constructive, transversale et innovante, à l'évolution d'une agglomération vivante, riche en biodiversité et garante d'une souveraineté alimentaire axée sur des produits locaux de qualité.

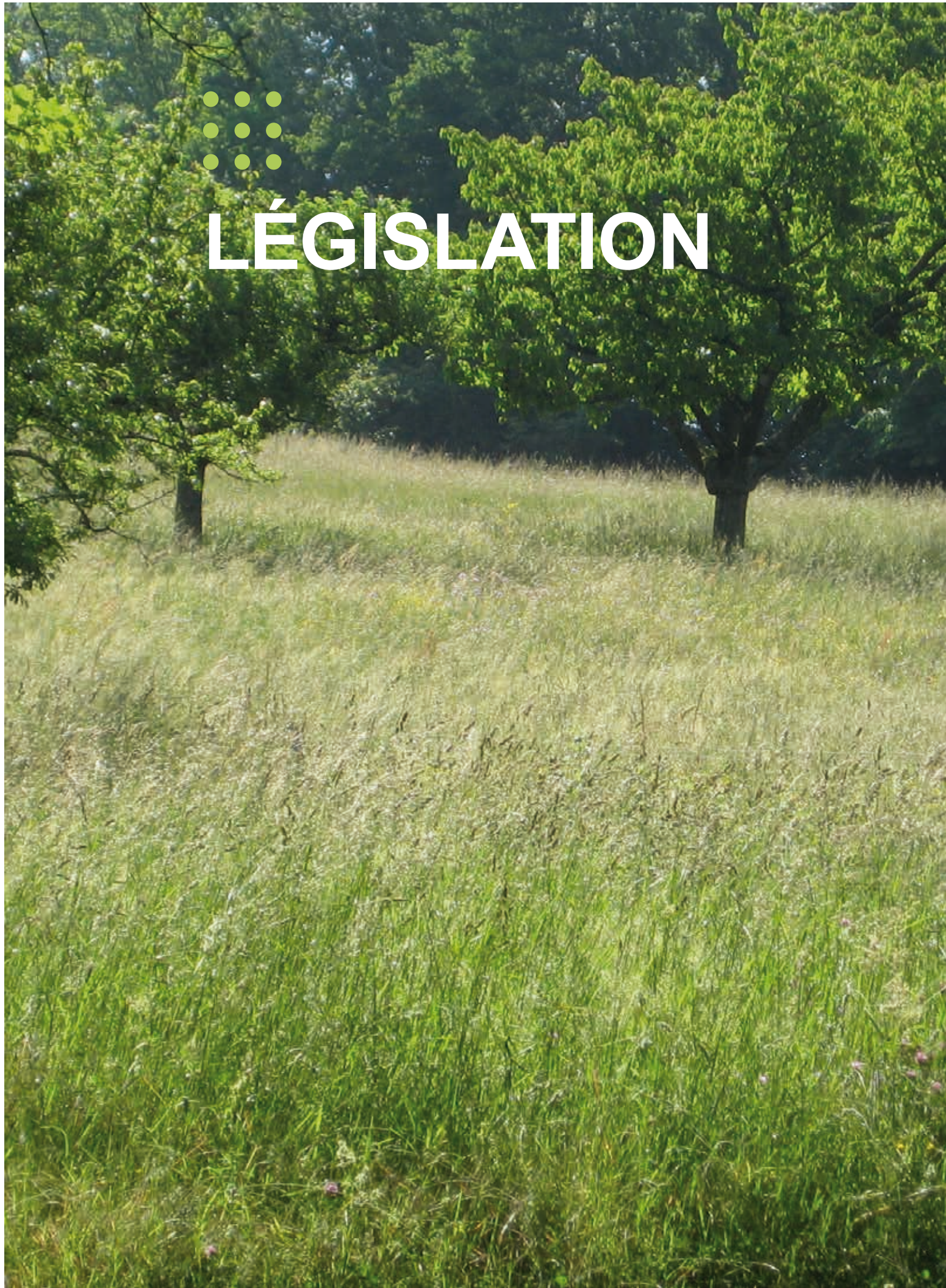
Finalement, avant de laisser la place aux suivants, il me tient à cœur de remercier ici sincèrement les collaboratrices et collaborateurs de l'office, mes collègues, pour ces nombreuses années à travailler ensemble, dans une dynamique positive, pour les plus belles et les plus passionnantes des thématiques dont un fonctionnaire puisse rêver.

Vivent l'agriculture et la nature!

**Jean-Pierre Viani**  
Directeur général



# LÉGISLATION







## **DROIT FÉDÉRAL**

Au cours de l'année 2018, l'OCAN a notamment procédé ou collaboré à l'examen des projets de modification de textes fédéraux et de consultations suivants :

- Mentions traditionnelles s'agissant des termes vinicoles spécifiques selon l'ordonnance sur le vin;
- Stratégie réseaux électriques;
- Train d'ordonnances agricoles 2018 (projets d'amendements concernant quatorze ordonnances du Conseil fédéral et deux ordonnances du DEFR), dont notamment sur la coordination des contrôles, la protection des végétaux, les paiements directs et la réglementation destinée à remplacer la "loi chocolatière";
- Avant-projet de modification de la loi sur la protection de la nature et du paysage – Rôle de la Commission fédérale pour la protection de la nature et des paysages – 12.402 é lv. pa Eder.

## **DROIT CANTONAL**

Au cours de l'année 2018, l'OCAN a notamment procédé ou collaboré à l'examen des projets de modification de textes cantonaux et de consultations suivants :

- Modification de la loi d'application de la législation fédérale sur les denrées alimentaires et les objets usuels (LaLDAL; K 5 02);
- Loi 12292 modifiant la loi sur les forêts (LForêts; M 5 10) visant à l'assouplissement de la compensation des défrichements pour préserver les terres agricoles;
- Règlement sur la conservation de la végétation arborée (RCVA; L 4 05.01) - dépôt en ligne des requêtes en autorisation d'abattage ou d'élagage d'arbres;
- Règlement d'application de la loi sur la police rurale (RPRur; M 2 25.01) – refonte.



## **DROIT FONCIER RURAL**

### **COMMISSION FONCIÈRE AGRICOLE (CFA)**

Du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 30 novembre 2018, la CFA s'est réunie à onze reprises pour traiter et rendre des décisions suite à des requêtes qui lui avaient été soumises.

114 dossiers ont été déposés, répartis comme suit:

- 31 demandes d'autorisation d'achat / vente;
- 35 demandes de non assujettissement ou constatation de non assujettissement à la LDFR;
- 16 demandes de division;
- 40 demandes d'expertise en valeur de rendement;
- pour le solde, il s'agit de diverses demandes telles que réunion de parcelles, échanges, radiation de mention LDFR, transfert à une société, etc.

Durant ces onze mois, la commission a rendu 119 décisions (pour des demandes déposées entre 2014 et 2018) et approuvé 50 rapports d'expertise en valeur de rendement effectués par le collège d'experts sous l'égide d'AgriGenève.

Deux dossiers ont fait l'objet d'un jugement par la Chambre administrative de la Cour de Justice. Un premier recours, portant sur une autorisation d'acquérir, a été retiré et la cause rayée du rôle. Un second recours, portant sur une demande de non assujettissement, a été rejeté.

Trois recours sont toujours pendants devant la Chambre administrative de la Cour de Justice.

L'OCAN, en sa qualité d'autorité de surveillance, n'a pas fait usage de son droit de recours.

Il sied enfin de relever que les prix maximaux licites au m<sup>2</sup> sont restés inchangés, à savoir:

- Fr. 8.- pour les terres agricoles;
- Fr. 12.- pour les terres sises en zone agricole spéciale;
- Fr. 15.- pour les vignes (sols nus).

## **AFFERMAGE AGRICOLE**

Au cours de l'année 2018, la commission d'affermage agricole n'a été saisie d'aucune nouvelle demande.

Depuis 2013, un dossier portant sur une détermination de fermage est toujours en cours, malgré de nombreux rebondissements et décisions de différentes instances. Il a fait cette année l'objet d'une nouvelle décision incidente de la commission, laquelle confirme l'existence d'une entreprise agricole au sens de l'article 7, alinéa 1 de la loi sur le droit foncier rural, de sorte que le fermage licite doit être approuvé par ladite commission. Une nouvelle fois, la décision de la commission a été attaquée par-devant la Chambre administrative de la Cour de Justice. Une audience s'est tenue en décembre 2018, mais le dossier n'a pas encore été tranché.



# AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE







## **PROMOTION DES RESSOURCES PAYSAGÈRES ET AGRICOLES EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **PRÉAVIS**

L'OCAN, en tant qu'office préavis, est amené à donner un avis, ou position, sur tous les projets à incidence territoriale du canton, ainsi que sur tous les projets ayant un impact, potentiel ou avéré, sur la nature ou l'agriculture.

En 2018, l'OCAN a traité plus de 2'100 dossiers en provenance de l'office des autorisations de construire (OAC), qui concernaient au moins une des thématiques suivantes: arbres isolés, forêts, biodiversité, paysage ou agriculture.

S'agissant des dossiers soumis à étude d'impact, à évaluation environnementale ou ayant une forte incidence territoriale (requête en autorisation d'exploiter une gravière, plans directeurs communaux, modifications de zone, etc.), l'OCAN a instruit, tant sous l'angle technique que législatif, 300 dossiers, soit en moyenne 1,2 dossier complexe par jour.

La coordination initiée l'année précédente avec la Fédération des architectes et ingénieurs de Genève (FAI) s'est poursuivie en 2018. Plusieurs rencontres ont eu lieu avec leurs représentants, visant à améliorer l'efficacité du traitement administratif des préavis, mais également à transmettre aux professionnels de la construction les informations nécessaires à l'élaboration de projets qui tiennent compte, le plus en amont possible, des enjeux de préservation et de renouvellement du patrimoine naturel de notre canton. La démarche sera poursuivie au travers d'ateliers techniques en 2019.

### **INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES RÉGIONALES**

Quatre grosses infrastructures routières sont en cours de planification ou de réalisation et pour lesquelles l'OCAN a été impliqué en 2018: Tronçons L1 et L2 de Genève Sud; Barreau routier de Montfleury; Traversée du lac et bouclage autoroutier; Route des Nations.

L'OCAN a participé activement à la préparation de ces projets, afin d'assurer la prise en compte des enjeux liés à l'agriculture, la nature, la forêt et le paysage.

Concernant le barreau de Montfleury, une concertation avec les habitants et les agriculteurs a été menée en 2017 et 2018. Celle-ci a permis de modifier le projet de manière conséquente: une partie du barreau sera enterrée le long des secteurs habités et dans une partie des terres cultivées, ce qui permet de maintenir un paysage agricole ouvert et cohérent.

### **GRAND GENÈVE**

Durant l'année 2018, le groupe agricole a travaillé sur les différentes formes de communication qui pourraient mettre en valeur l'agriculture du Grand Genève. En novembre 2018, le GLCT a décidé de participer au projet d'agglomération 4ème génération (dépôt en juin 2021). Dans ce cadre, le projet agricole d'agglomération de 2009 devra être revu (lancement en 2019).

Deux des quatre contrats corridors biologiques transfrontaliers sont terminés. Dès 2019, une continuation est prévue dans le cadre de Contrats de territoire Espaces Naturels Sensibles transfrontaliers.

### **GRAND PROJETS D'URBANISATION**

L'OCAN collabore en tant qu'expert agriculture, biodiversité, forêt et paysage au développement en cours des grands projets d'urbanisation du canton, comme Bernex Nord, les Cherpines, Châtelaine, Grand-Saconnex, Grands Esserts, ZIMEYSAVER, Chêne-Bourg - Chêne-Bougeries, Cherpines, Communaux d'Ambilly, Vernier - Meyrin - Aéroport et Praille-Acacias-Vernets (PAV). Les principales mesures mises en œuvre en 2018 sont décrites sous la rubrique "Espace public et Nature en ville" ci-dessous.

### **TAXE DE COMPENSATION AGRICOLE**

Les mesures d'aménagement du territoire touchant les terrains situés en zone agricole donnent lieu au prélèvement d'une taxe de compensation. Le produit de cette taxe est destiné à financer différentes mesures d'aide à l'amélioration structurelle et à l'investissement dans l'agriculture.

En 2018, 46'096 francs ont été perçus pour les projets avec emprise sur la surface agricole utile. Par ailleurs, cette année, 1'135'840.05 francs ont été versés au fonds de compensation agricole au titre de participation au produit de la taxe sur la plus-value foncière.

### **SURFACES D'ASSOLEMENT (SDA)**

Le plan sectoriel fédéral des SDA attribue au canton de Genève un quota minimal de 8'400 ha à respecter. En décembre 2018, la cellule cantonale de monitoring des SDA a établi que le canton disposait encore de 8'485 ha de SDA, soit un peu plus d'un hectare par rapport à 2017 résultant d'un solde positif entre les remises en culture d'anciennes gravières et l'ouverture de nouvelles. Selon les prévisions, d'ici à 2030, les emprises des différents projets impactant les SDA (urbanisation, infrastructures de mobilité, renaturation, nature, constructions agricoles et environnement) devraient se situer à 260 ha. En parallèle, plusieurs actions ont été lancées pour récupérer entre 100 ha (variante intermédiaire) et 160 ha (variante volontariste demandant des ressources additionnelles) de SDA (remise en état de parcelles dégradées, retour en zone agricole, traitement des infractions, parcelles du cadastre viticole libres de vignes, etc.). Parallèlement, une optimisation des projets en cours doit se poursuivre pour réduire leurs emprises. Un arbitrage pourrait également voir le jour dans un proche avenir si les actions de récupération de SDA ne devaient pas aboutir.



## PROTECTION DES SOLS

### REMBLAYAGE EN ZONE AGRICOLE

Suite à l'entrée en force durant l'année 2017 du plan directeur des sites de stockage, cinq dossiers de plan de zone ont été déposés, dont trois en 2018. Les études d'impact relatives à ces futures décharges pour matériaux terreux ont circulé dans les services mais aucune autorisation d'exploiter n'a encore été octroyée par le service de géologie, sols et déchets (GESDEC).

### DÉCHARGE POUR MÂCHEFERS

Le dossier a été mis en suspens pour notre office.

### GRAVIÈRES

Durant l'année 2018, l'OCAN a été consulté à plusieurs reprises pour préavis sur des requêtes en autorisation d'exploiter et des requêtes pour plan d'extraction de gravières. L'OCAN vérifie que les conditions d'exploitation respectent les sols, que l'impact sur la zone agricole après extraction soit limité et que les affectations d'origine soient retrouvées à l'issue des travaux, de même que la qualité des sols, en particulier les SDA.

L'OCAN s'assure également du respect des exigences en matière de protection de la nature et du paysage, de la réduction des impacts sur la faune, la flore, les milieux naturels ou forestiers, ainsi que lors de la mise en place des mesures de compensation.

## AGRICULTURE URBAINE ET ALIMENTATION

Le programme de développement régional (PDR), intitulé "points relais agricoles en milieu urbain", est entré en 2018 dans sa dernière phase d'élaboration. Ce programme a pour ambition de pouvoir accompagner financièrement, par des fonds cantonaux et fédéraux, le développement de quatre fermes urbaines. Les fermes du Lignon, des Vergers, de Budé et de Bernex se sont constituées en association pour piloter cette démarche à laquelle l'OCAN est associé.

Outre la production et la commercialisation, ces fermes urbaines devraient avoir un rôle prépondérant dans la sensibilisation des consommateurs, afin de privilégier les produits genevois dans leur alimentation. Cette sensibilisation passe par la conception, la



Le Parc des Falaises



Le Parc des Franchises



promotion et la mise en œuvre de visites, cours et formations professionnelles auprès de la population, des entreprises et collectivités publiques de la région. L'OCAN, en collaboration avec plusieurs partenaires, mène le développement d'un projet de "maison de l'alimentation" qui devrait centraliser cette activité de sensibilisation, avec les fermes urbaines comme principales partenaires.

La finalisation du PDR et la création de la maison de l'alimentation sont prévues courant 2019.

## ESPACE PUBLIC ET NATURE EN VILLE

### PAYSAGE ET ESPACES PUBLICS

Les mesures d'accompagnement paysager (MAP) du projet d'agglomération continuent à se développer. Le projet de parc agro-urbain de Bernex notamment a passé les principales étapes formelles et les acquisitions foncières ont été finalisées.

A Meyrin, de nombreuses consultations ont eu lieu avec les exploitants à propos de la MAP Feuillasse. Les premières autorisations de construire seront déposées début 2019, ce qui permettra d'engager les travaux prévus dans la loi 11863 sur le financement relatif à la mise en œuvre du projet d'agglomération de deuxième génération (PA2).

Après l'inauguration en 2017 du Parc des Falaises, une publication sur le projet de paysage d'ensemble a été éditée et mise en ligne sur le site internet du Grand Genève en mai 2018. La Confédération a soutenu cette démarche paysagère en tant que projet modèle au niveau fédéral, pour un développement territorial durable.

La MAP du Foron continue à se développer. Toutes les mesures ont été décrites, chiffrées et priorisées entre la commune et l'Etat. Ce travail de planification opérationnelle, accompagné par l'élaboration d'une charte d'aménagement, permettra de déclencher le co-financement par l'Etat des mesures sur domania- lité communale et de dynamiser la phase de projet de détail et de réalisation des cinq derniers kilomètres de la promenade.

### LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE 2018

#### Le Parc des Franchises

L'année 2018 a été marquée par l'inauguration au parc des Franchises du plus grand espace naturel en zone urbanisée du canton, dont 6'600 m<sup>2</sup> de biotope humide. Sa réhabilitation vient compléter les autres espaces publics du parc et contribue à sa renaissance et au renforcement de son appropriation par les habitants. L'installation de nouveaux espaces de convivialité tels que des terrains de beach volley ouverts à tous, ainsi qu'une place de jeux, installés en collaboration avec les associations et la Ville de Genève, matérialisent la volonté de faire évoluer ce parc en partenariat avec les riverains. Ces mesures s'inscrivent en effet dans le cadre des actions participatives menées en marge du Grand projet Châtelaine. Ces équipements ludiques enrichissent ce lieu de détente emblématique qui accueille déjà le fruit de différents projets innovants, initiés grâce à l'impulsion des "mini-chantiers". Ces derniers, qui incluent notamment un jardin partagé et une buvette éphémère, illustrent toute la valeur de ces démarches impliquant les habitants pour valoriser l'espace public et contribuer à la qualité de vie de tous.

#### Noüe HIG 2

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du chemin de Delay, la noue va être prolongée le long de la route de Satigny. Ce projet s'inscrit dans la suite de la réalisation de la noue HIG (Hôtel Industriel des Galants) dans la zone industrielle de Meyrin, Satigny, Vernier, où 8'900 m<sup>2</sup> d'eaux de toiture et de parking de bâtiments industriels sont gérés en rétention et infiltration, associant objectifs nature (création de gouilles à batraciens), paysagers (continuité paysagère le long de la route de Satigny) et techniques (gestion des eaux pluviales).

#### Conception paysage cantonale

La réalisation de la conception cantonale du paysage s'est poursuivie durant toute l'année 2018. Elle est co-pilotée par l'OU et l'OCAN, guidée par un large groupe d'accompagnement, des experts et des représentants des groupes d'intérêts issus notamment des milieux agricoles, de l'aménagement, du patrimoine, de la mobilité, de la nature, des forêts et du paysage. Ce document stratégique sera finalisé en 2019.



Pour rappel, un des objectifs principal de la conception cantonale du paysage est d'accompagner les projets urbains et les projets d'infrastructures de mobilité, en intégrant notamment le développement des espaces publics (lieux de rencontre, de vie, de culture et d'identité). Cette conception permettra de faciliter une densification équilibrée de la ville et de renforcer la reconnaissance des espaces naturels et agricoles et la nécessité de les préserver.

L'élaboration de la conception cantonale du paysage est fortement soutenue par la Confédération dans le cadre de la convention-programme RPT établie entre l'office fédéral de l'environnement (OFEV) et le canton de Genève pour la période 2016-2019. Elle permettra également de répondre aux attentes de l'office fédéral du développement territorial (ARE) en termes d'intégration des enjeux paysagers dans le projet d'agglomération.

#### **PROGRAMME CANTONAL NATURE EN VILLE**

En 2018, le programme Nature en ville a continué à servir de déclencheur pour la réalisation de projets en faveur de la biodiversité dans l'aire urbaine, notamment par le soutien à la réalisation de toitures, de façades et de balcons végétalisés, mais également en accompagnement des démarches associatives et participatives. Les logos "Nature en ville" sont de plus en plus visibles.



[www.1001sitesnatureenville.ch](http://www.1001sitesnatureenville.ch)

80 panneaux "entretien différencié", précisant le type de mesures prises en faveur de la biodiversité, ont été produits pour les communes, comme mesure d'incitation et d'information.

Au niveau scientifique, diverses études et suivis précisent quelles mesures sont les plus efficaces pour favoriser la nature en ville. La toiture végétalisée du bâtiment du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) à Onex, par exemple, montre de grandes différences de résultats en fonction du type de substrat et des mélanges grainiers utilisés.

#### **Un concours annuel pour favoriser les projets innovants**

La Terrasse Opéra des HUG a reçu une mention spéciale et a accueilli la restitution de la 4<sup>ème</sup> édition du Concours Nature en ville. Lors de cette cérémonie, quatre lauréats ont été primés et deux mentions spéciales ont également été attribuées.

#### **Un soutien aux associations sur le terrain**

La collaboration avec le monde associatif se poursuit et permet de soutenir des actions favorables à la biodiversité en ville. Différentes organisations non gouvernementales (ONG) participent à la promotion, à l'animation de réseaux d'acteurs et à la réalisation d'actions concrètes pour plus de biodiversité dans l'espace urbain.

L'association Genève cultive a notamment organisé des rencontres sur les thèmes de la permaculture et des potagers urbains, ainsi que d'autres événements réunissant parfois plusieurs centaines de participants. D'autres collaborations ont aussi permis de soutenir la mise à disposition des citoyens des semences et des plantons locaux pour le jardinage urbain, ou encore de transformer temporairement une friche urbaine en un espace éphémère de biodiversité et d'expérimentation.





## LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE 2018

### Une plateforme digitale au service des genevoises et genevois

A Genève, les actions en faveur de la nature en ville se multiplient, grâce à de nombreux acteurs enthousiastes. Ce travail doit être rendu visible et permettre de développer d'autres projets.

Une nouvelle plateforme digitale - [www.1001sitesnatureenville.ch](http://www.1001sitesnatureenville.ch) - a été développée à cet effet. Interconnectée aux réseaux sociaux, elle semble rencontrer un grand succès, avec un nombre de visiteurs et un temps de consultation des pages largement supérieur à la moyenne des sites internet.

Ouverte aux contributeurs dès novembre 2017 et largement alimentée en 2018, elle met aujourd'hui en valeur 59 sites et créateurs-trices venu-e-s de tous horizons. Elle rassemble également de nombreux renseignements utiles, comme une trentaine d'astuces et de fiches techniques, une vingtaine de panneaux d'information à libre disposition pour la promotion des actions, ou encore des liens vers des fournisseurs répondant aux enjeux des projets de nature en ville.



### Un guide pour la mise en place de potager urbain

Ce guide des potagers urbains explique, étape par étape, comment réaliser un potager collectif. Il accompagne les porteurs de projets de la première idée jusqu'à la vie du jardin. Il aide à se poser les bonnes questions au bon moment et donne des astuces pour réaliser un projet avec succès, que l'on soit seul, un groupement de voisins ou encore une institution. Le guide est disponible uniquement en version numérique : <https://www.1001sitesnatureenville.ch/wp-content/uploads/guide-du-potager-3.pdf>



[www.1001sitesnatureenville.ch](http://www.1001sitesnatureenville.ch)

<https://www.1001sitesnatureenville.ch/wp-content/uploads/guide-du-potager-3.pdf>



# RECENSEMENT ET CONTRIBUTIONS AUX PAIEMENTS DIRECTS







## RECENSEMENT

L'OCAN recense chaque année les données relatives aux structures des exploitations agricoles.

Les tableaux suivants présentent les principales données relatives à ces recensements s'agissant des animaux et des surfaces cultivées.

### NOMBRE D'EXPLOITATIONS DÉTENTRICES D'ANIMAUX

Catégorie d'animaux	Total		dont exploitations en contributions		dont exploitations en statistique	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Vaches laitières	11	6	11	6	0	0
Autres vaches	40	41	35	35	5	6
Autres bovins	49	50	41	41	8	9
<b>Total Bovins</b>	<b>49</b>	<b>50</b>	<b>41</b>	<b>41</b>	<b>8</b>	<b>9</b>
Equidés	189	159	66	61	123	98
Ovins	81	82	23	23	58	59
Caprins*	48	44	11	10	37	34
Porcins	15	20	14	18	1	2
Poules, poulets et dindes	299	301	43	45	256	256
Bisons	2	2	2	2	0	0
Daims, Cerfs et Wapitis	6	6	1	1	5	5
Lamas et Alpagas	7	6	3	2	4	4
Divers volailles**	63	68	12	13	51	55
Divers autres***	54	60	8	14	46	46
Lapins	71	70	8	6	63	64

\* sans les chèvres naines de loisirs

\*\* canards, oies, cailles, pigeons, sans les canards d'ornement

\*\*\* porcs nains et vietnamiens, élevages de chiens, chèvres naines de loisirs et canards d'ornement

## EFFECTIFS RECENSÉS AU JOUR DE RÉFÉRENCE

Catégorie d'animaux	Total		dont exploitations en contributions		dont exploitations en statistique	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Vaches laitières	328	312	328	312	0	0
Autres vaches	666	711	663	698	3	13
Autres bovins	1 646	1 735	1 638	1 712	8	23
<b>Total Bovins</b>	<b>2 640</b>	<b>2 758</b>	<b>2 629</b>	<b>2 722</b>	<b>11</b>	<b>36</b>
Equidés	2 117	2 097	870	848	1 247	1 249
Ovins	2 176	2 468	1 307	1 356	869	1 112
Caprins*	276	309	70	69	206	240
Porcins	1 222	1 249	1 220	1 244	2	5
Poules, poulets et dindes	53 086	52 846	49 919	49 810	3 167	3 036
Bisons	138	138	138	138	0	0
Daims, Cerfs et Wapitis	64	78	22	34	42	44
Lamas et Alpagas	21	20	7	7	14	13
Divers volailles**	379	682	0	184	379	498
Divers autres***	415	467	34	54	381	413
Lapins	539	548	59	70	480	478

\* sans les chèvres naines de loisirs

\*\* canards, oies, cailles, pigeons, sans les canards d'ornement

\*\*\* porcs nains et vietnamiens, élevages de chiens, chèvres naines de loisirs et canards d'ornement

**SYNTHÈSE DES SURFACES DES  
EXPLOITATIONS DU CANTON SELON LEUR  
AFFECTATION POUR L'ANNÉE 2018**

Les exploitations ne bénéficiant pas de paiements directs ne sont pas considérées ci-après. Les données relatives aux surfaces sises en Suisse comprennent les surfaces exploitées dans le canton par des agriculteurs qui y sont domiciliés, mais également sur le canton de Vaud (environ 180 ha sont concernés) et sur le canton du Valais (8.12 ha).

En 2018, la surface agricole utile (SAU) exploitée par des agriculteurs domiciliés dans le canton de Genève et au bénéfice de paiements directs s'élève à 9'503.39 ha pour ce qui est du territoire suisse et à 1'233.25 ha cultivés sur France, soit une SAU totale de 10'736.64 ha.

**Céréales**

	Suisse Surfaces (ha)	France Surfaces (ha)	Total Suisse et France (ha)
Blé printemps	4,29	1,56	5,85
Blé automne	2 226,40	352,74	2 579,14
Blé fourrager	80,92	14,43	95,35
Orge printemps	54,73	6,80	61,53
Orge automne	450,74	99,51	550,25
Triticale	63,34	3,01	66,35
Avoine	23,63	0,00	23,63
Seigle	10,84	8,53	19,37
Semence de céréales	0,00	0,00	0,00
Méteil céréales fourragères	8,24	0,00	8,24
Méteil céréales panifiables	0,47	0,00	0,47
Amidonner, engrain	5,35	0,00	5,35
Epeautre	34,21	0,00	34,21
Millet	9,39	0,00	9,39
Sorgho	0,00	0,00	0,00
Riz	0,00	0,00	0,00
<b>Total céréales</b>	<b>2 972,55</b>	<b>486,58</b>	<b>3 459,13</b>

## Cultures sarclées

	Suisse Surfaces (ha)	France Surfaces (ha)	Total Suisse et France (ha)
Colza printemps	2,00	0,00	2,00
Colza automne	695,10	141,51	836,61
Colza MPR printemps	0,00	0,00	0,00
Colza MPR automne	6,18	2,64	8,82
Tournesol huile	437,35	74,73	512,08
Tournesol MPR	1,18	0,00	1,18
Maïs-grain	252,57	55,11	307,68
Maïs d'ensilage et maïs vert	100,87	4,87	105,74
Betterave sucrière	104,82	12,12	116,94
Betterave fourragère	0,00	0,00	0,00
Pomme de terre	34,22	0,00	34,22
Soja	315,31	73,30	388,61
Lupin destiné à l'affouragement	3,94	0,00	3,94
Lin	3,35	0,00	3,35
Féverole	53,24	0,00	53,24
Pois protéagineux	248,11	26,36	274,47
Méteil de féveroles, de pois protéagineux et de lupins avec céréales	36,51	0,00	36,51
<b>Total cultures sarclées</b>	<b>2 294,75</b>	<b>390,64</b>	<b>2 685,39</b>

## Cultures annuelles, maraîchères, horticoles et autres

	Suisse Surfaces (ha)	France Surfaces (ha)	Total Suisse et France (ha)
Culture maraîchère sous abri sans fondation permanente	25,21	0,00	25,21
Culture maraîchère sous abri avec fondation permanente	25,75	0,00	25,75
Culture maraîchère de plein champ annuelle + légumes de conserve	157,88	1,06	158,94
Culture horticole + autre culture sous abri sans fondation permanente	1,12	0,00	1,12
Culture horticole + autre culture sous abri avec fondation permanente	0,00	0,00	0,00
Culture horticole de plein champ annuelle	2,53	0,00	2,53
Baie annuelle	0,70	0,00	0,70
Courge à huile	0,98	0,00	0,98
Moutarde	0,09	0,00	0,09
Carthame	1,39	0,00	1,39
Cameline	1,42	0,00	1,42
Sarrasin	3,66	0,00	3,66
Lentille	36,76	2,20	38,96
Plante aromatique et médicinale annuelle	0,01	0,00	0,01
<b>Total cultures annuelles, maraîchères, horticoles et autres</b>	<b>257,50</b>	<b>3,26</b>	<b>260,76</b>



## Surfaces herbagères

	Suisse Surfaces (ha)	France Surfaces (ha)	Total Suisse et France (ha)
Prairies artificielles	582,01	69,47	651,48
Prairies extensives	930,96	8,33	939,29
Prairies peu intensives	2,94	0,22	3,16
Prairies permanentes	360,94	84,80	445,74
Pâturages attenants	260,31	37,30	297,61
Pâturages extensifs	85,20	22,00	107,20
Pâturages pour porcs et volailles	2,68	0,00	2,68
Surfaces à litières	10,89	0,00	10,89
Autres surfaces herbagères	6,49	0,47	6,96
Légumineuses fourragères, graminées et autres plantes destinées à la production de semences	61,94	3,68	65,62
<b>Total surfaces herbagères</b>	<b>2 304,36</b>	<b>226,27</b>	<b>2 530,63</b>

## Cultures pérennes

	Suisse Surfaces (ha)	France Surfaces (ha)	Total Suisse et France (ha)
Vigne	1 114,48	123,82	1 238,30
Surface viticole à biodiversité naturelle	38,15	0,00	38,15
Culture fruitière (pommes)	56,70	0,00	56,70
Culture fruitière (poires)	3,66	0,00	3,66
Culture fruitière (fruits à noyau)	6,00	0,00	6,00
Autres cultures fruitières	0,75	0,00	0,75
Baies pluriannuelles	12,89	0,00	12,89
Plantes aromatiques et médicinales pluriannuelles	3,09	0,00	3,09
Matières premières renouvelables pluriannuelles	2,00	0,00	2,00
Rhubarbe	1,54	0,00	1,54
Asperges	3,18	0,00	3,18
Sapins de Noël	1,44	0,00	1,44
Pépinières	2,84	0,00	2,84
Truffières	1,17	0,00	1,17
Arbustes ornementaux	2,82	0,17	2,99
Autres surfaces pérennes	2,09	0,00	2,09
<b>Total cultures pérennes</b>	<b>1 252,80</b>	<b>123,99</b>	<b>1 376,79</b>



## Autres surfaces

	Suisse Surfaces (ha)	France Surfaces (ha)	Total Suisse et France (ha)
<b>Divers dans la SAU</b>			
Jachères florales	263,61	0,00	263,61
Jachères tournantes	64,35	0,00	64,35
Ourllets sur terres assolées	1,86	0,00	1,86
Autres terres ouvertes (avec ou sans contributions)	11,79	0,00	11,79
Chanvre	1,00	0,00	1,00
Haies et bosquets avec bande herbeuse	44,82	0,55	45,37
Haies et bosquets avec bande tampon	3,43	0,77	4,20
Bandes fleuries pour pollinisateurs	0,82	0,00	0,82
Bandes culturales extensives	4,29	0,00	4,29
Bandes refuge et autres SPB spécifiques à la région	11,27	0,00	11,27
Autres surfaces dans la SAU (avec ou sans contributions)	14,19	1,19	15,38
<b>Total divers dans la SAU</b>	<b>421,43</b>	<b>2,51</b>	<b>423,94</b>

<b>Divers hors SAU</b>			
Forêts	260,08	810,67	1 070,75
Surfaces improductives	89,49	0,52	90,01
Surfaces dont l'affectation principale n'est pas agricole	10,93	0,00	10,93
Autres surfaces hors SAU (fossés humides, mares, étangs, surfaces rudérales, tas d'épierrage, chemins naturels non stabilisés, jardins potagers et autres)	21,63	31,51	53,14
<b>Total divers hors SAU</b>	<b>382,13</b>	<b>842,70</b>	<b>1 224,83</b>

## Récapitulation des surfaces recensées en 2018

	Surfaces en contribution Suisse	Surfaces en statistique	Surfaces totales Suisse	Surfaces en contribution France	Total
Céréales	2 972,55	39,23	3 011,78	486,58	3 498,36
Cultures sarclées	2 294,75	35,36	2 330,11	390,64	2 720,75
Surfaces herbagères	2 304,36	251,93	2 556,29	226,27	2 782,56
Cultures pérennes	1 252,80	212,44	1 465,24	123,99	1 589,23
Cultures maraîchères et horticoles	257,50	61,06	318,56	3,26	321,82
Divers	421,43	30,86	452,29	2,51	454,80
<b>Total dans la SAU</b>	<b>9 503,39</b>	<b>630,88</b>	<b>10 134,27</b>	<b>1 233,25</b>	<b>11 367,52</b>
Hors SAU					
<b>Total hors SAU</b>	<b>382,13</b>	<b>71,26</b>	<b>453,39</b>	<b>842,70</b>	<b>1 296,09</b>

## SURFACES DE PROMOTION DE LA BIODIVERSITÉ (SPB)

L'évolution des SPB avec contributions fédérales à la biodiversité se répartit de la manière suivante :

	2014 (ha)	2015 (ha)	2016 (ha)	2017 (ha)	2018 (ha)
Jachères florales	160,95	272,72	285,23	273,49	<b>263,61</b>
Jachères tournantes	57,97	58,73	55,70	58,02	<b>64,35</b>
Ourlets sur terres assolées	0,31	0,46	0,75	0,95	<b>1,86</b>
Bandes fleuries pour pollinisateurs	0,00	0,00	1,18	0,39	<b>0,82</b>
Prairies extensives	893,90	887,37	904,05	912,03	<b>930,96</b>
Prairies peu intensives	5,81	4,46	3,25	2,69	<b>2,94</b>
Pâturages extensifs *	85,54	89,58	77,14	81,81	<b>85,20</b>
Surfaces à litière	5,15	5,15	5,43	9,59	<b>10,89</b>
Haies et bosquets champêtres	33,31	35,96	38,58	40,31	<b>44,82</b>
Bandes de culture extensive	0,00	0,00	1,90	3,74	<b>4,29</b>
<b>Total</b>	<b>1 242,94</b>	<b>1 354,43</b>	<b>1 373,21</b>	<b>1 383,02</b>	<b>1 409,74</b>

\* donnent droit à des contributions pour biodiversité depuis 2014

Ces chiffres tiennent compte uniquement des SPB situées en territoire suisse et qui bénéficient de contributions fédérales.

Si nous nous référons aux tableaux des pages précédentes, la part de SPB bénéficiant de contributions fédérales par rapport à la SAU, soit 9'503.39 ha de surface en contributions, est de 14.83%. En considérant:

- les SPB bénéficiant de contributions exclusivement cantonales telles que les surfaces pour avifaune, soit 11.27 ha;
- les SPB sans contributions à la biodiversité, soit 38.15 ha;
- les SPB hors SAU telles que les surfaces rudérales, fossés humides, mares et étangs, etc., soit 6.24 ha;

le rapport est de 15.42% (surfaces sises en territoire français non comprises).

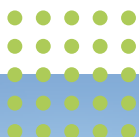
### PRESTATIONS ÉCOLOGIQUES REQUISES (PER)

Le tableau suivant présente le nombre d'exploitations (en contribution) inscrites pour les PER en 2018 selon les modes de production. Une exploitation peut être inscrite à plusieurs secteurs de production.

Mode de production	Nombre d'exploitations concernées
Agriculture	194
Maraîchage	26
Viticulture	131
Arboriculture et petits fruits	21
Culture biologique	33

A l'issue des contrôles PER réalisés au cours de la campagne 2017-2018 par les différentes organisations de contrôle, certaines exploitations ont été sanctionnées d'un avertissement, voire d'une réduction financière. Le tableau ci-après présente les résultats selon les différents modes de production.

Mode de production	Nombre d'avertissements	Nombre de réductions financières
Agriculture	1	14
Maraîchage	0	0
Viticulture	0	3
Arboriculture et petits fruits	0	0
Culture biologique	0	1



## CONTRIBUTIONS AUX PAIEMENTS DIRECTS

### ÉVOLUTION DES CONTRIBUTIONS

	Contributions (CHF)		
	2016	2017	2018
Contributions nettes selon l'ordonnance sur les paiements directs (après réductions UMOS, revenu, fortune, corrections fiscales,...), sans cofinancement	19 613 236,25	19 793 478,75	19 958 333,85
Contributions aux cultures particulières	1 894 246,50	1 957 195,50	1 968 943,50
Contributions complémentaires cantonales et cofinancement canton	338 728,50	323 215,05	294 169,50
<b>Contributions totales paiements directs</b>	<b>21 846 211,25</b>	<b>22 073 889,30</b>	<b>22 221 446,85</b>
Nombre d'exploitations au bénéfice de contributions	262	261	252

### CONTRIBUTIONS PAR PROGRAMME

Type de contribution	Contributions (CHF)		
	2016	2017	2018
Paysage cultivé et sécurité de l'approvisionnement	11 058 501,15	11 170 149,85	10 811 861,70
Production de lait et viande selon herbages	196 756,60	207 191,90	206 777,05
Qualité du paysage (y compris participation cantonale)	1 108 290,40	1 161 064,90	1 247 786,60
Efficience des ressources	467 829,40	636 618,90	780 176,50
Transition	652 038,45	675 579,05	601 697,45
Biodiversité (y compris participation cantonale)	3 516 098,40	3 588 574,45	3 449 307,10
Culture biologique	650 894,00	823 114,00	1 057 948,00
Culture extensive	1 500 640,00	1 478 516,00	1 496 716,00
Ethologie (SST/SRPA)	573 706,95	634 250,00	675 182,10

### Détail des contributions Extenso

Des contributions d'un montant total de 1'496'716 francs ont été versées à 186 exploitations dans le cadre de la production extensive de céréales, de tournesol, de pois protéagineux, de févéroles et de colza en 2018.

Le tableau ci-dessous montre la répartition en 2018 de la culture extensive dans le canton.

Culture	Surface en hectare	Contributions (CHF)
Blé panifiable	2 118,14	847 256,00
Blé fourrager	60,75	24 300,00
Seigle	10,84	4 336,00
Millet	9,39	3 756,00
Epeautre	33,66	13 464,00
Avoine	23,63	9 452,00
Orge	477,19	190 876,00
Triticale	55,51	22 204,00
Amidonner, engrain	5,35	2 140,00
Mélange céréales	7,05	2 820,00
Colza	256,27	102 508,00
Tournesol	396,62	158 648,00
Pois protéagineux	211,04	84 416,00
Févérole	39,88	15 952,00
Mélange févérole, pois, lupin	32,53	13 012,00
Lupin	3,94	1 576,00
<b>Total</b>	<b>3 741,79</b>	<b>1 496 716,00</b>



## CONTRIBUTIONS À LA BIODIVERSITÉ: NIVEAU DE QUALITÉ II, MISE EN RÉSEAU, MESURES CANTONALES (M 5 30)

### Application de la législation fédérale

#### Introduction

Les contributions versées aux exploitants agricoles sont prises en charge :

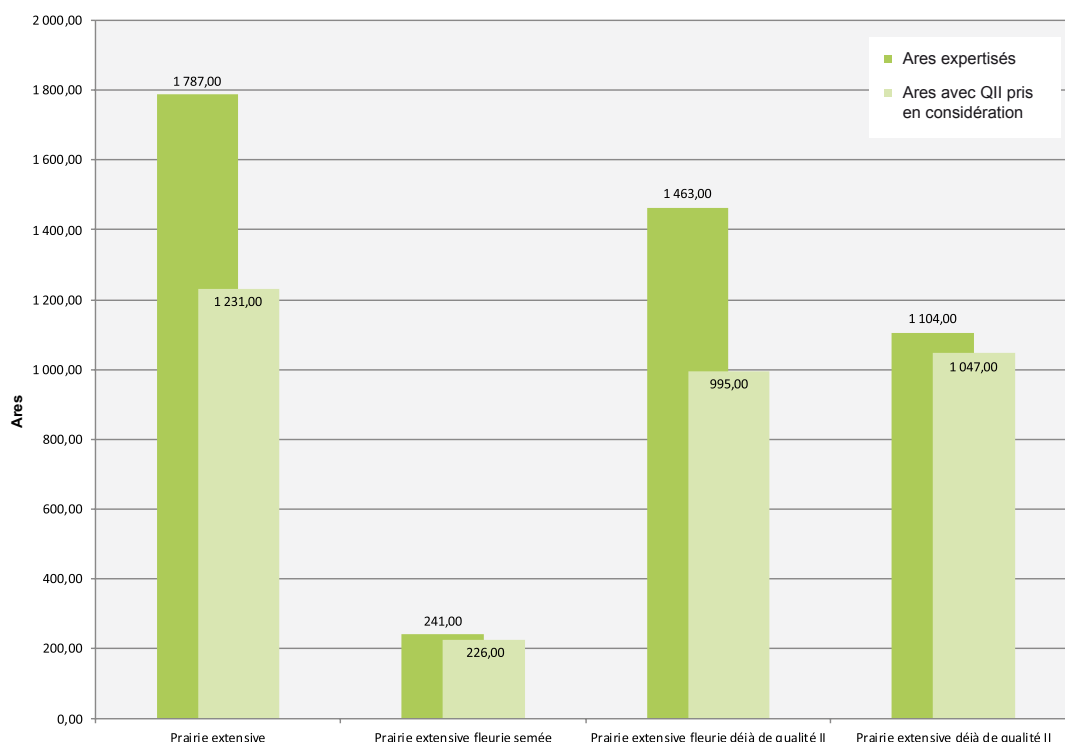
- à 100% par la Confédération concernant le niveau de qualité II, le supplément pour une qualité supérieure étant financé par le canton;
- à 90% par la Confédération pour la mise en réseau, un tarif maximum par type de surfaces de promotion de la biodiversité étant fixé par l'ordonnance sur les paiements directs.

#### Niveau de qualité II de la biodiversité (anciennement qualité écologique)

Les contributions versées par la Confédération pour le niveau de qualité II de certaines surfaces de promotion de la biodiversité (notamment les prairies extensives, haies et vergers) se sont élevées à 319'553.20 francs (déductions dues à l'âge et réductions incluses).

Les structures doivent faire l'objet d'une expertise préalable pour prétendre au versement des contributions octroyées en la matière. Vous trouverez ci-après le résultat détaillé des expertises botaniques concernant les prairies extensives pour l'année 2018.

### Comparatif 2018 des prairies extensives expertisées au niveau de la Qualité II



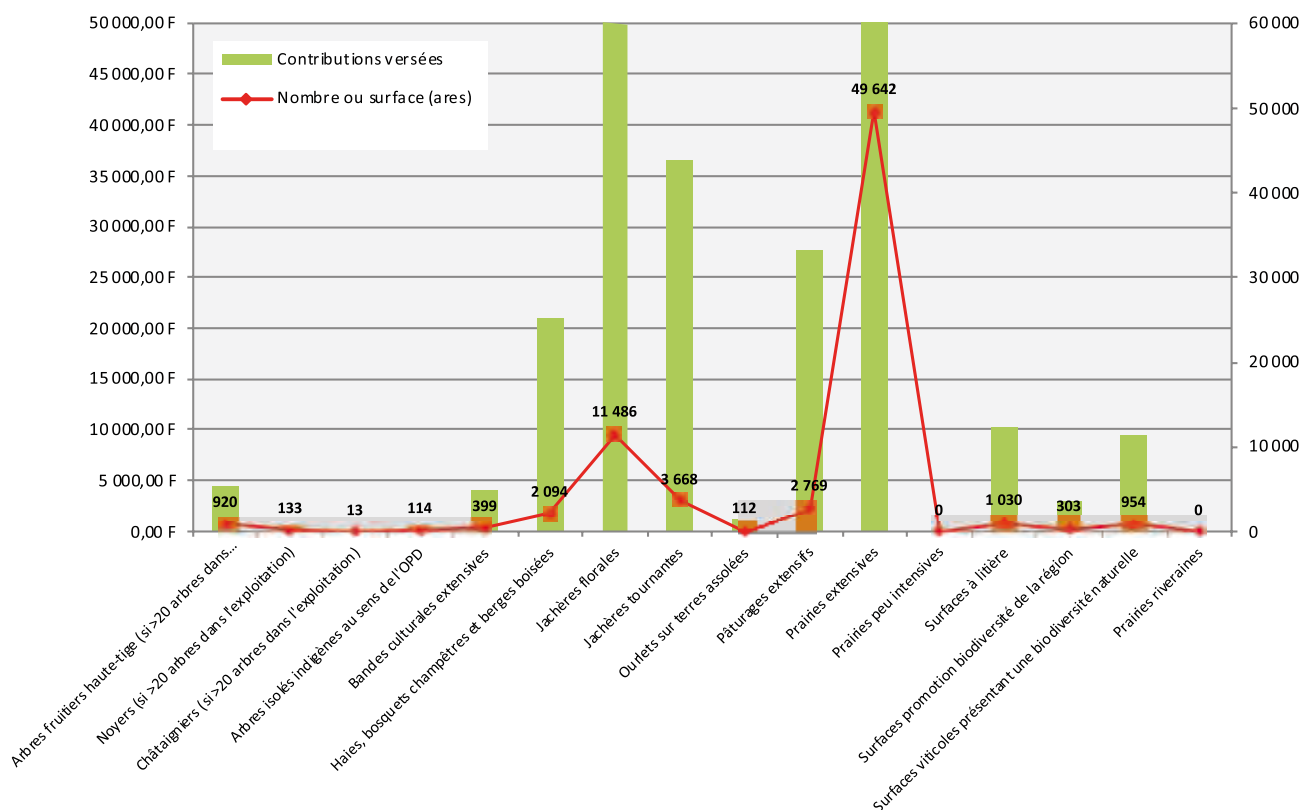
*Mise en réseau (réseaux agro-environnementaux – RAE)*

En 2018 dans notre canton, neuf RAE sont existants dont deux ont été renouvelés pour une deuxième période de mise en œuvre.

Le montant des contributions versé à cet effet s'élève à 729'025 francs (déductions dues à l'âge et réductions incluses) dont 85'363 francs ont été pris en charge par le canton.

Les types de SPB se présentent comme suit en 2018:

**Surfaces de promotion de la biodiversité en réseau / Détails 2018**



Vous trouverez plus de détails à ce sujet sur le site internet du canton consacré à l'agriculture, sous <https://www.ge.ch/paiements-directs/reseaux-agro-environnementaux-rae>

### Application de la législation cantonale

(M 5 30 / Loi visant à promouvoir des mesures en faveur de la biodiversité et de la qualité du paysage en agriculture)

Le **montant total** versé par le canton en vertu de la loi M 5 30 s'élève à 294'169.55 francs (déductions dues à l'âge et réductions incluses), ceci en prenant en considération le cofinancement cantonal dans l'application des thématiques relatives aux RAE et à la qualité du paysage de l'ordonnance sur les paiements directs.

Les contributions versées en 2018 aux exploitants agricoles pour les SPB uniquement cantonales définies dans le règlement d'exécution de la loi M 5 30 se sont élevées à 86'171 francs (réductions incluses).

La diminution de ces contributions par rapport à l'année 2017 est due principalement à la suppression d'une SPB typiquement cantonale. Cette dernière sera remplacée dans les années à venir par une ou plusieurs autres structures plus adaptées à l'évolution des législations, ceci en prenant en considération les différentes études menées sur la biodiversité tant au niveau fédéral que cantonal.

Les différentes mesures actuelles se répartissent comme suit:

Libellés mesures	Nombre ou surface (ares)	Contributions versées
Arbres fruitiers <20 par exploitation (avec noyers et châtaigniers)	626	8'451.00 F
Arbres isolés sur TO avec couronne herbeuse	25	6'500.00 F
Autres SPB (hors renaturation)	0	0.00 F
Bandes culturelles extensives	399	7'880.00 F
Surfaces refuges	12	360.00 F
Fauche tardive	1720	8'477.00 F
Haies basses (toutes)	127	4'410.00 F
Prairies extensives fleuries semées (toutes)	1008	14'805.00 F
Prairies extensives max QII / Supplément	2135	10'675.00 F
Prairies extensives fleuries max Q II / Supplément	731	3'655.00 F
Prairies extensives et fleuries max QII (vaudois) / Supplément	372	1'860.00 F
Surfaces avifaune (SAVI)	341	14'663.00 F
Supplément PAE (projet) toutes structures	86	860.00 F
Semences (participation cantonale)	0	3'575.00 F
Complément renaturation (autres SPB renat + supp spécial)	0	0.00 F



### CONTRIBUTIONS À LA QUALITÉ DU PAYSAGE

Dans le cadre de la politique PA 2014-2017, la Confédération finance à hauteur de 90% les contributions versées par le canton aux exploitations agricoles pour un maximum de 120 francs/ha de SAU, ceci pour des projets de préservation, de promotion et de développement de paysages diversifiés.

Genève a présenté à la Confédération un projet pour l'ensemble du canton en tenant compte d'une limitation appliquée à l'exploitation qui s'élève à 200 francs/ha. Pour cette année, le total des contributions s'élèvent comme suit:

Données brutes (sans réductions dues à l'âge)	2014 (CHF)	2015 (CHF)	2016 (CHF)	2017 (CHF)	2018 (CHF)	Différence année en cours avec 2014
Total des mesures QP sans limitation	1 164 755,60	1 326 302,60	1 342 466,80	1 435 596,80	1 511 841,40	29,80%
Total des mesures QP avec limitation Frs 200.--/ ha par exploitation	938 194,50	1 126 704,40	1 108 290,40	1 161 064,90	1 247 786,60	33%

Au niveau comptable, le montant versé s'élève à 1'240'736.80 francs (avec réductions incluses).

Les différentes mesures mises en œuvre (données brutes calculées) par les exploitants pour l'année 2018 ainsi que leur évolution depuis 2014 sont présentées ci-après :

Types mesures	2014	2015	2016	2017	2018	Diff. quantité 2018-2014	Diff. quantité 2018-2017
Alignement d'arbres indigènes (nombre arbres)	2 465	1 408	1 505	1 472	1 473	-40%	0%
Fruitiers jouxtant les habitations (arbres)	138	139	159	183	221	60%	21%
Haie barrière (mètres linéaires) / Depuis 2016	12 130	13 482	13 170	13 170	13 620	12%	3%
Arbre marquant le paysage (arbres)	293	323	324	326	343	17%	5%
Haie bordure de pâturage (ares)	0	0	0	0	2		
Objet particulier du patrimoine (nombre d'objets)	35	37	74	75	74	111%	-1%
Entretien de chemins naturels (ares)	460	600	571	548	518	13%	-5%
Cultures associées (nombre cultures)	40	46	13	20	21	-48%	5%
Semis sous couvert (ares)	48 451	52 890	54 898	72 110	72 401	49%	0%
Rotation supplémentaire 5 cultures (en ares)	215 926	247 773	246 692	216 101	209 549	-3%	-3%
Rotation supplémentaire 6 cultures (en ares)	124 159	155 591	174 306	180 859	168 658	36%	-7%
Rotation supplémentaire 7 cultures (en ares)	29 314	18 536	23 395	64 452	97 988	234%	52%
Interculture diversifiée (ares)	107 305	140 610	129 017	134 948	154 758	44%	15%
Rotation maraîchage (ares)	1 370	2 211	1 974	1 373	1 480	8%	8%
Structure entre tunnels-serres / broyage (ares)	2	2	2	2	2	0%	0%
Structure entre tunnels-serres / fauche (ares)	0	0	0	0	0		
Interlignes enherbés (ares)	59 747	77 580	78 234	81 861	84 924	42%	4%
Diversité des cultures fruitières / 2 espèces (nombre expl.)	0	0	0	0	2		
Diversité des cultures fruitières / 3 espèces (nombre expl.)	0	0	0	0	1		
Diversité des cultures fruitières / 4 espèces + (nombre expl.)	0	0	2	2	3		50%
Espèces Animaux sur l'expl. en SRPA / 2 espèces (nombre expl.)	21	26	28	27	28	33%	4%
Espèces Animaux sur l'expl. en SRPA / 3 espèces (nombre expl.)	5	8	8	8	8	60%	0%
Espèces Animaux sur l'expl. en SRPA / 4 espèces (nombre expl.)	3	4	4	5	5	67%	0%
Espèces Animaux sur l'expl. en SRPA / Supplément (nombre expl.)	10	10	12	12	15	50%	25%

## DÉTAIL DES CONTRIBUTIONS PARTICULIÈRES

Pour 2018, 1'968'943.50 francs ont été versés au titre des contributions particulières. Le tableau ci-après présente la répartition en 2018 des différentes catégories de cultures au bénéfice des primes OCCP.

(État au 30.11.2018. Les éventuelles modifications de décompte après cette date ne sont pas prises en considération ci-dessous).

Culture	Surface en hectare	Contribution (CHF)
Colza, tournesol, courges à huile, lin oléagineux, pavot et carthame	116,94	952 070,00
Soja	384,18	384 180,00
Féveroles, pois protéagineux et lupins destinés à l'alimentation des animaux	365,96	365 960,00
Betteraves sucrières pour la production de sucre	116,94	210 492,00
Plants de pomme de terre et semences de maïs	0,00	0,00
Semences de graminées fourragères et de légumineuses fourragères	65,62	65 620,00

## GEOACORDA

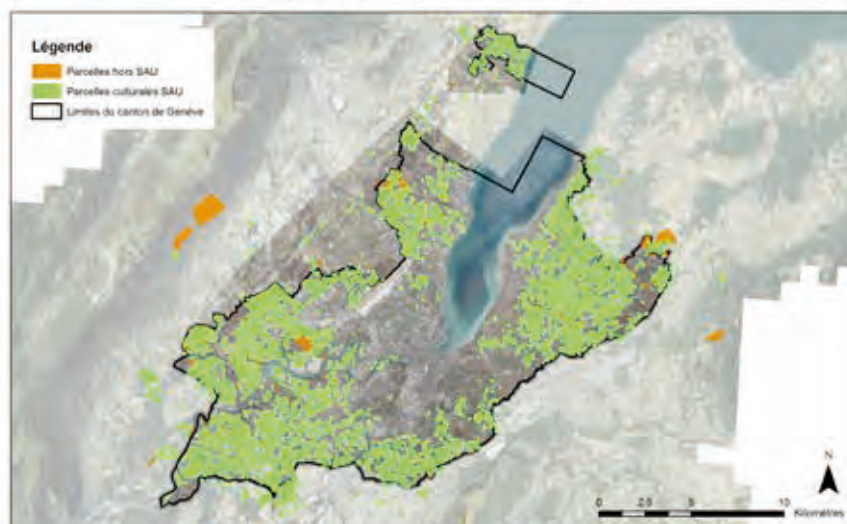
Depuis 2017, l'OCAN a pour mission de géoréférencer la SAU afin de répondre aux exigences de la Confédération. Ainsi, les exploitations genevoises au bénéfice de paiements directs ont dorénavant la tâche de mettre à jour annuellement chacune de leurs parcelles culturales sur une carte interactive au travers d'un guichet cartographique mis en place expressément. Dès 2019, ce sont ces géodonnées qui serviront de base au calcul de leurs paiements directs.

Afin de les aider dans cette nouvelle démarche, l'OCAN a organisé des ateliers d'appui à la saisie. En 2018, une douzaine d'exploitants y ont participé.

Une fois la saisie close pour les exploitations, l'OCAN a traité ces données géographiques inédites, afin de déceler les éventuelles erreurs de saisie telles que des superpositions avec des objets cadastraux (domaine routier, bâti hors sol,...) ou entre parcelles culturales, etc. En 2018, ce post-traitement a conduit à diminuer de 20 ha la surface totale saisie par les exploitations. Au final, la SAU cantonale a été chiffrée à 10'800 ha.

Une nouveauté mise en place par l'OCAN en 2018 a été de calculer automatiquement les surfaces en pente. Ainsi, 159 ha de la SAU cantonale ont été décelés comme présentant une pente marquée, permettant ainsi de bénéficier d'une contribution fédérale particulière. Ces données ont été automatiquement incluses dans la déclaration des exploitations concernées, afin de leur faciliter au maximum la tâche.

Surface agricole utile 2018  
cultivée par les exploitations bénéficiant de contributions





# AMÉLIORATIONS STRUCTURELLES

Moulin  
de La Plaine

1283 La Plaine  
Tél. 022 784 12 22



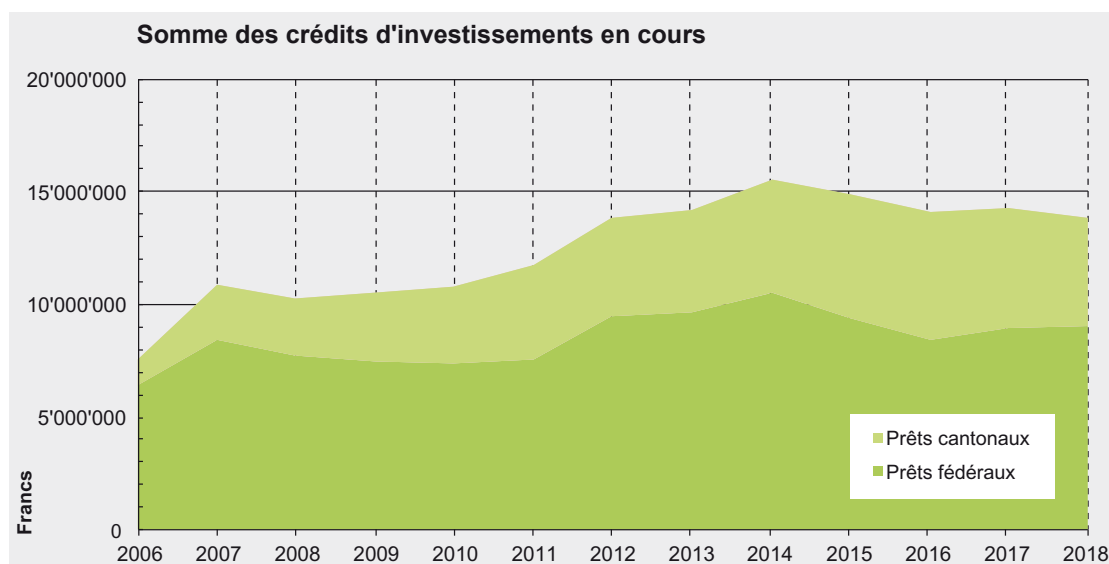


## COMMISSION D'ATTRIBUTION DU FONDS DE COMPENSATION AGRICOLE

En 2018, la commission d'attribution du fonds de compensation agricole a contribué à l'octroi de crédits d'investissements et de subventions à l'installation de jeunes agriculteurs, l'achat de diverses machines agricoles (presse enrubanneuse, emballieuse à légumes, machines pour la viticulture notamment biologique, système de lutte contre le gel dans les vergers...), l'optimisation de la régulation thermique d'une cave de vinification, aux travaux pour la construction d'un nouveau bâtiment au Moulin de la Plaine et au soutien de divers autres projets des producteurs genevois.

## CRÉDITS D'INVESTISSEMENTS

En 2018, la commission a octroyé onze nouveaux prêts sans intérêts pour l'équivalent de 500'700 francs (huit prêts cantonaux et trois prêts fédéraux). La somme des crédits d'investissement en prêt chez les agriculteurs genevois se monte à presque 14 millions de francs au 31 décembre 2018, dont environ 4,8 millions de prêts cantonaux (35%) et environ 8,9 millions de prêts fédéraux (65%).

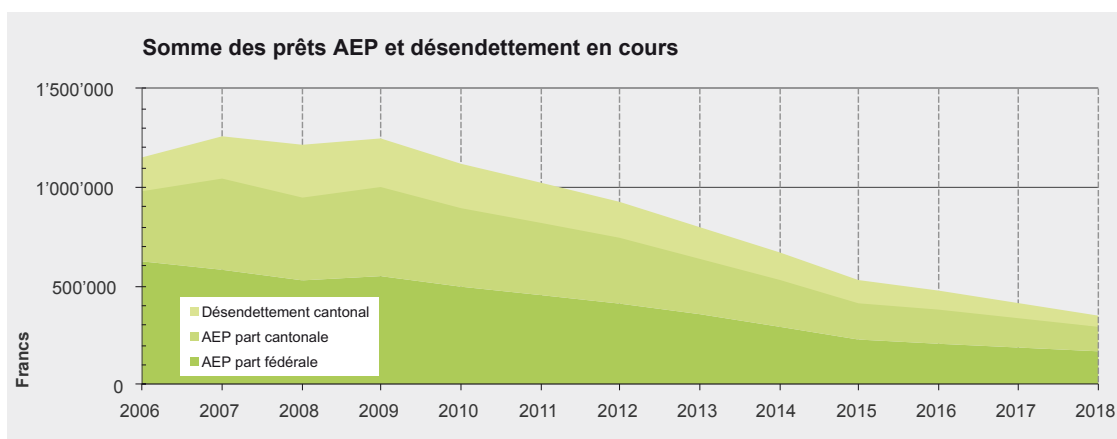


## SUBVENTIONS ASSORTIES OU NON AUX PRÊTS

En 2018, 122'930 francs de subventions cantonales ont été accordés au titre de subventions assorties ou non assorties à un prêt et 281'551.65 francs de subventions d'amortissement ont été versés (amortissement de prêts ou constitution de garantie).

## MESURES SOCIALES

Aucune nouvelle demande d'aide aux exploitations paysannes ou de désendettement n'a été formulée en 2018. La somme des prêts en cours pour les mesures sociales a continué sa régression, de par les remboursements opérés. Au 31 décembre 2018, le montant total des prêts est d'environ 364'000 francs, composé par 55% de fonds cantonaux et 45% de fonds fédéraux.



## AMÉLIORATIONS FONCIÈRES

### PROJETS D'INTÉRÊTS COLLECTIFS

En application des législations cantonales et fédérales en matière d'améliorations foncières, l'OCAN a subventionné en 2018, à hauteur de 150'364 francs, la réalisation de douze projets sur le territoire des communes d'Anières, Bernex, Collonge-Bellerive, Corsier, Gy, Hermance, Jussy, Meinier et Troinex.

### AUTORISATION DE MORCELER

Dans le cadre des requêtes portant sur le morcellement de terrains agricoles, quarante-trois tableaux de mutation ont été examinés. En regard des dispositions légales en matière de droit foncier rural et d'améliorations foncières, dix décisions ont été rendues par l'OCAN pour des opérations réalisées au sein de périmètres de remaniement parcellaire.



## PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (PDR)

Le PDR est une mesure fédérale d'aide à l'investissement soutenue financièrement par la Confédération et par le canton. Un premier PDR genevois, d'un montant global de 65 millions de francs et orienté sur l'amélioration des infrastructures maraichères, céréalières et laitières est en cours de réalisation depuis juin 2012. Son niveau de réalisation était à fin 2018 de l'ordre de 97%. Ce PDR a été prolongé d'une année avec l'accord de l'office fédéral de l'agriculture (OFAG) et se terminera fin juin 2019.

L'étude préliminaire d'un second PDR, orienté vers la création de points relais de promotion des produits GRTA en milieu urbain, a été validée par l'OFAG. Le projet est aujourd'hui en phase de planification de détail. Et si cette planification est approuvée en 2019, le projet pourrait démarrer en 2020.

La porte reste ouverte pour d'autres PDR, notamment pour un PDR orienté vers la filière animale. Un projet est en phase d'élaboration sous l'égide d'Agri-Genève.







## **BIO-ÉPURATEURS**

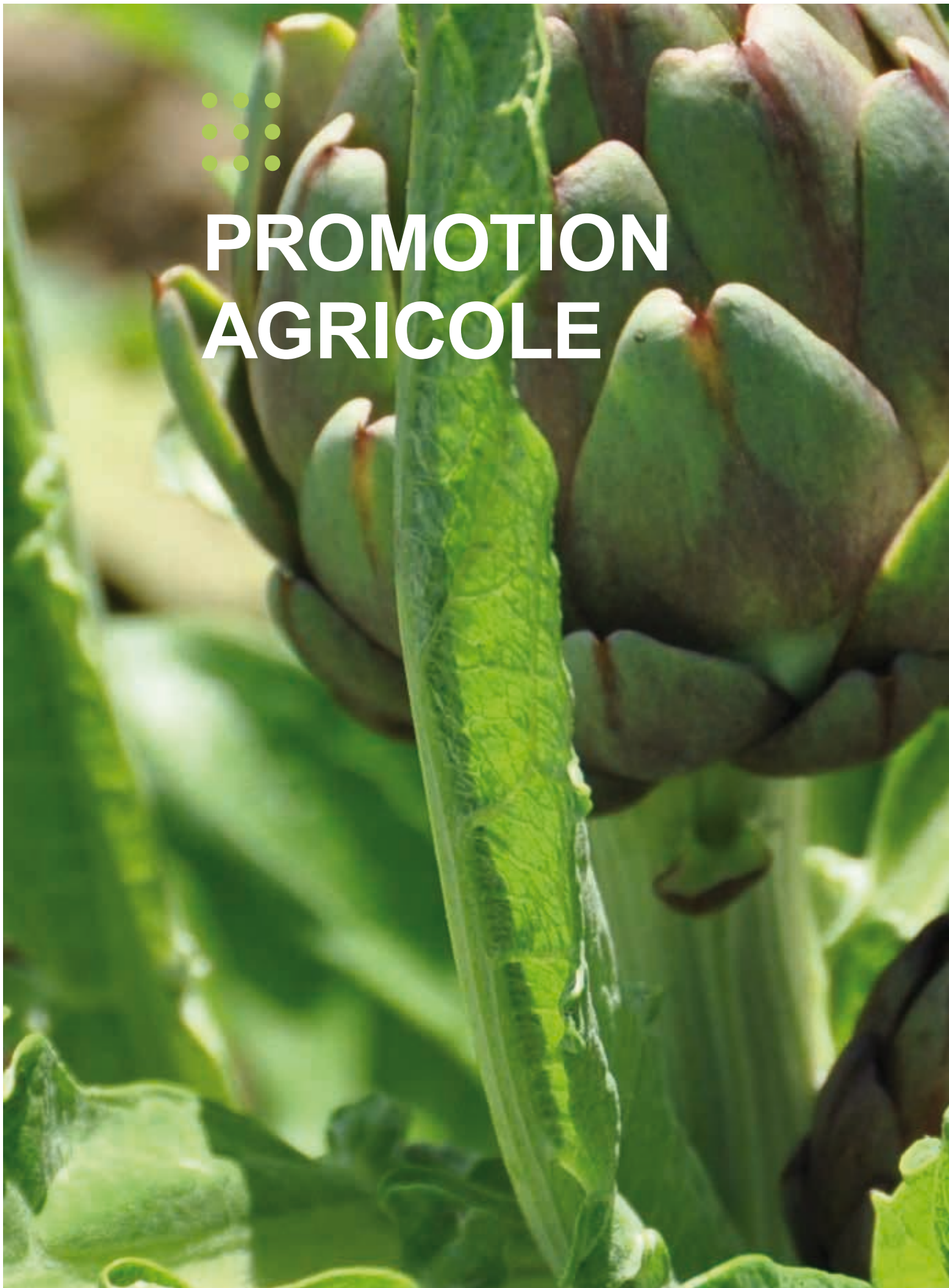
Le canton peut octroyer depuis 2012 des subventions pour encourager la construction de places de lavage avec bio-épuration, destinées à la neutralisation des résidus de pesticides. Aucun projet n'a vu le jour en 2018.

## **FONDATION POUR LES ZONES AGRICOLES SPÉCIALES**

La Fondation pour les zones agricoles spéciales (FZAS), créée il y a 10 ans, a pour mission d'accompagner le développement des zones agricoles spéciales (ZAS). Fondation de droit public, elle bénéficie depuis 2011 d'un mandat de prestation de 100'000 francs par an avec l'Etat de Genève. La poursuite de ce mandat après 2018 a été l'objet de nombreuses discussions, la FZAS peinant à trouver des solutions foncières adaptées aux besoins des exploitations agricoles concernées. Le Conseil d'Etat a finalement décidé de ne pas renouveler le mandat de prestation en 2019 et a demandé à la FZAS de procéder à sa clôture d'ici à fin 2020. Cette décision n'impactera pas les conseils et aides en matière d'amélioration structurelle octroyés dans les ZAS, ces prestations pouvant passer sans modification légale et organisationnelle dans le système existant de l'OCAN.



# PROMOTION AGRICOLE







## MARQUE DE GARANTIE GENÈVE RÉGION – TERRE AVENIR (GRTA)

L'année 2018 a été marquée par une stabilité du nombre d'utilisateurs de la marque GRTA, soit 356.

De nouveaux produits certifiés GRTA ont vu le jour comme des yogourts au miel et à la pomme ou encore des raviolis au tofu et basilic et des rissoles au poulet.

### TRAÇABILITÉ PAR TEST ADN

Des travaux ont été menés en collaboration avec l'ensemble de la filière bovine et Proviande en vue de la mise en place d'un système de traçabilité par analyse ADN des bovins abattus dans les abattoirs genevois. Un prélèvement de viande sera effectué sur tous les bovins abattus sous la marque GRTA dans les abattoirs de Loëx et Meinier. Les échantillons seront analysés afin d'établir un profil ADN de l'animal abattu. Des prélèvements seront ensuite effectués chez les bouchers et sur les lieux de consommation afin de contrôler la traçabilité de la viande bovine

### ACTIVITÉS DES INSTANCES DE GOUVERNANCE

#### Commission technique

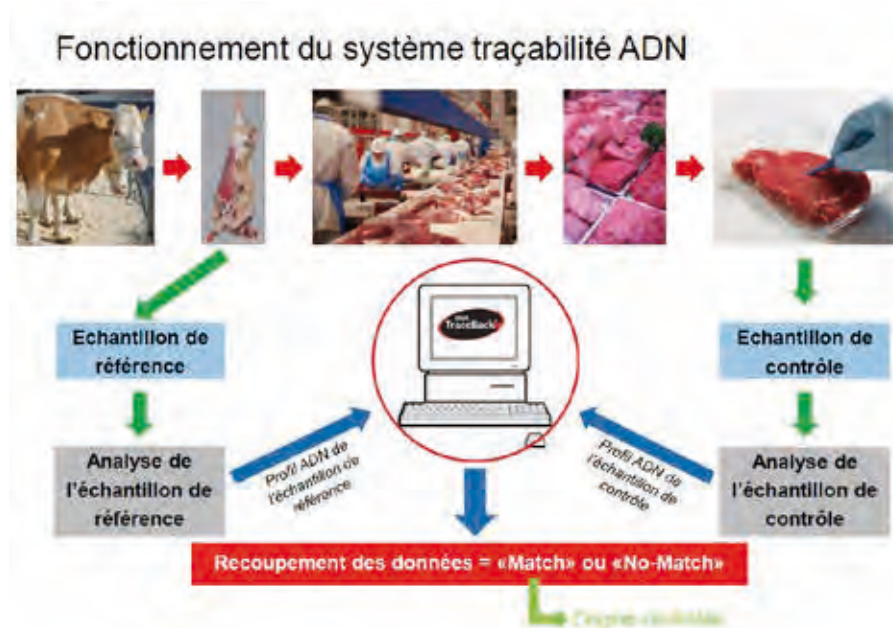
Durant cette année 2018, la commission technique s'est réunie à trois reprises et a traité de nombreuses thématiques, notamment les évolutions de la directive générale, des directives spécifiques, le traitement de demandes de dérogations ou encore de nouveaux cas.

Des groupes de travail, ont été constitués avec des experts et agriculteurs concernés pour émettre des propositions de modifications de la directive apiculture et d'étiquetage.

Des réflexions ont été menées en fin d'année pour la mise en place de la traçabilité ADN de la viande bovine au sein de la filière GRTA.

#### Commission de dégustation

La commission de dégustation ne s'est pas réunie au cours de l'année 2018.



## CAMPAGNES DE CONTRÔLES

### Contrôles de renouvellement de certification

Nombre d'entreprises contrôlées annuellement par l'Organisme Intercantonal de Certification (OIC) dans le cadre des renouvellements de certification soit tous les 4 ans pour la production primaire et tous les 2 ans pour les transformateurs et distributeurs.

Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'entreprises contrôlées par l'OIC	99	149	164	83	96	136	158	73

Les infractions relevées dans le cadre du contrôle du respect des exigences de la marque sont répertoriées selon trois degrés de gravité, définis dans la directive de sanction et donnant lieu à des mesures distinctes :

Code Infraction	Mesures et sanctions
<b>A</b>	<b>Infractions de peu de gravité</b> → <b>Constat de manquement avec un délai de mise en conformité pour le prochain contrôle de renouvellement.</b>
<b>B</b>	<b>Infractions mineures</b> → <b>Constat de manquement avec un délai variable de mise en conformité, pouvant aller jusqu'à la suspension du droit d'utilisation.</b>
<b>C</b>	<b>Infractions majeures</b> → <b>Retrait total ou partiel du droit d'utilisation de la marque GRTA, assorti d'un délai d'attente de réinscription pouvant aller jusqu'à 5 ans.</b>

Le nombre et les types d'infractions sanctionnées par la commission technique GRTA figurent dans le tableau ci-dessous. On constate que ce sont majoritairement des problèmes liés à des aspects de traçabilité et de proximité qui sont relevés dans le cadre de ces contrôles.

Valeurs de la marque	2013			2014			2015			2016			2017			2018		
	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C
<b>Traçabilité &amp; Proximité</b>	4	4	1	6	3	2	9	14	3	7	3	0	4	9	0	10	22	0
<b>Equité</b>	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0
<b>Qualité</b>	0	0	0	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total des infractions</b>	<b>9</b>			<b>14</b>			<b>27</b>			<b>10</b>			<b>14</b>			<b>32</b>		

### Contrôles inopinés

L'OIC est également mandaté ponctuellement pour des contrôles inopinés qui s'ajoutent aux contrôles ci-dessus.

L'OCAN définit annuellement, en accord avec la Présidente de la commission technique, un champ de contrôles inopinés en fonction de divers critères, comme par exemple: le niveau de risque; la complexité d'une filière ou son importance en termes de volume; des observations faites par divers partenaires de contrôles; des recoupements d'informations fournies par le milieu agricole (exploitants, syndicats agricoles, coopératives, etc.); les enjeux en lien avec l'actualité, etc.

En 2018, la campagne de contrôles inopinés a été axée sur la viande bovine GRTA. Elle a permis de mettre en évidence des non-conformités portant essentiellement sur l'étiquetage des produits et l'identification de la marque GRTA sur les papiers d'affaires.



Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Secteurs / filières des contrôles</b>	Restaurants scolaires – Traçabilité ascendante	Filière viande	Maraîchage zone franche	Filières apicole et horticole	Maraîchage–zone franche Filière viande	Filières céréales et ovins	Vente directe	Viande bovine
<b>Nombre d'entreprises contrôlées</b>	3 restaurants 4 primeurs 5 producteurs 1 boucher 1 grossiste	4 boucheries 2 abattoirs	5 maraîchers	12 apiculteurs 5 horticulteurs (dont 2 en zone franche)"	3 maraîchers 5 bouchers / grossistes de viande"	1 éleveur 1 abattoirs 1 metteur en marché 2 centres de collecte 2 moulins 1 boulangerie 1 conditionneur	7 marchés 4 sites de vente à la ferme	6 boucheries



## LABELLISATION DES RESTAURATIONS

En fin d'année 2018, on dénombrait 384 établissements de restauration collective et privée labellisés GRTA. Ces restaurants représentent un lieu de consommation et de sensibilisation important étant donné que chacun d'entre eux propose volontairement entre deux et trois produits labellisés par jour.

La présence de produits GRTA au sein des restaurants est développée au travers des outils en place :

- **Certification des produits** par un organisme indépendant (OIC);
- **Labellisation des restaurants** (contrôles, traçabilité et identification des produits);
- **Sensibilisation** des cuisiniers et des enfants;
- **Plateforme GRTA** (formation, encadrement et valorisation des cuisiniers, disponibilité des produits, appels d'offres);
- **Indice GRTA** (estimation de la consommation des produits).

Les freins qui agissent sur le développement de la marque dans la restauration sont:

- Juridique : pour les restaurants publics (AIMP);
- Economique : marges moins intéressantes réalisées par les intermédiaires sur des produits locaux que sur des produits importés, les intermédiaires ne privilégient donc pas la livraison de produits locaux, observation valable pour les restaurants publics et privés;
- La motivation plus ou moins grande des différents acteurs à s'inscrire dans la démarche (fournisseurs, cuisiniers, entreprises de restauration);
- La politique d'entreprise en matière d'approvisionnement (niveau d'engagement en faveur d'un approvisionnement local);
- La marge de manœuvre très variable entre les différents restaurants pour s'approvisionner en produits GRTA, au niveau du budget disponible et du choix des fournisseurs;
- Le taux de rotation important des cuisiniers, qui génère un accompagnement conséquent (formation et information).

## Développement de la consommation

Des encouragements visant à faire progresser l'indice GRTA pourraient être formulés par les mandants, aux entreprises de restauration et/ou aux cuisiniers.

En effet, chaque restaurant peut éditer ses performances (attestation voir ci-dessous) à la fin de chaque mois où les approvisionnements en produits GRTA ont été saisis.

Les mandants (direction de l'entreprise, de l'EMS, de l'institution, ...) peuvent demander formellement et régulièrement les indices GRTA à leur mandataire de restauration, en leur fixant des objectifs adaptés à leurs contexte/contraintes.





## LA PLATEFORME INTERNET GRTA POUR LA RESTAURATION

La plateforme internet GRTA permet une visualisation en temps réel des disponibilités de produits pour la restauration <https://www.geneveterroir-plateforme-grta.ch/> . L'actualité de la plateforme est mise à jour chaque semaine avec des idées de recettes, des reportages et des événements liés à la marque GRTA et ses nouveautés. Une newsletter est envoyée tous les quinze jours aux cuisiniers et aux fournisseurs, de manière à maintenir, voire augmenter la fréquentation du site.

La plateforme c'est:

- **89** entreprises GRTA inscrites comme fournisseurs;
- Plus de **700** produits disponibles en temps réel en haute saison, dont des produits BIO GRTA;
- **383** restaurants labellisés.

### Les "Toqués de GRTA"

La plateforme GRTA a renouvelé son concours de cuisine lors des Automnales 2018 et a mis à l'honneur les cuisiniers des restaurants collectifs et privés labellisés GRTA. Les Toqués de GRTA ont présenté un show journalier sur le thème: "On ne fait pas d'omelette sans casser des œufs!"





## SENSIBILISATION DE LA POPULATION À L'AGRICULTURE LOCALE

### ENFANTS

Un partenariat a été mis en place avec le DIP et avec Fourchette Verte dans le cadre de l'action "Collation Saine", lors de laquelle des animations "Découvre les produits locaux et de saison GRTA" ont eu lieu dans une dizaine d'écoles du canton.

### ADULTES

Dans le but de faire connaître les impératifs et contraintes de la production agricole, des animations pour adultes ont été développées en 2018 sur le thème de la lutte intégrée en agriculture.

L'objectif est de répondre aux interrogations des consommateurs sur les normes de productions appliquées en Suisse. Ces animations présentent les différentes pratiques mises en œuvre par les producteurs en agriculture conventionnelle et biologique pour lutter contre les ennemis des cultures.

Ces animations, qui ont remporté un franc succès, ont été présentées dans le cadre de la journée de la randonnée 2018 et également lors d'une formation auprès d'enseignants de l'école primaire (formation organisée en collaboration avec le DIP).



## GRTA ET LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE (ÉTUDE PRÉLIMINAIRE - PROJET SIG)

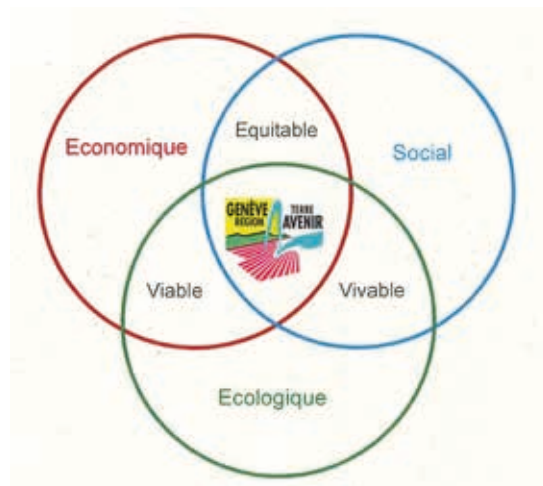
La marque de garantie GRTA a été il y a quelques mois approchée par les Services Industriels de Genève (SIG) pour mener une action commune favorisant la consommation électrique issue d'énergies renouvelables et locales, et visant à ce que l'agriculture genevoise contribue activement et à hauteur de ses moyens à la transition énergétique.

Une séance d'information avec les agents représentatifs de la chaîne alimentaire a permis d'exposer l'idée et de prendre en compte les intérêts légitimes et les divergences d'opinions, qui parfois peuvent apparaître comme contradictoires selon les parties prenantes concernées. Néanmoins, la forte affluence des utilisateurs de la marque à la séance d'information indique que cette problématique suscite de l'intérêt.

Malgré les hésitations, relatives aux enjeux que représente la transition énergétique, le service de l'agronomie (SAGr) a toutefois pris la décision de poursuivre les investigations avec l'appui de l'office cantonal de l'énergie (OCEN), en réorientant notamment le projet à l'échelle de la valorisation énergétique des déchets agricoles genevois.

## GRTA ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La marque de garantie a initié une étude intitulée "Marque de garantie Genève Région – Terre Avenir (GRTA) et développement durable: revue critique et aide à la décision pour l'octroi de la marque" dont l'objectif est de développer un outil d'aide à la décision pour la commission technique, sous l'angle du développement durable. Les travaux se poursuivent en 2019.





### OUTIL DE GESTION/AIDE À LA DÉCISION/ VALORISATION DES PRODUITS AGRICOLES DE LA MARQUE DE GARANTIE GRТА

Le passage de l'agriculture à l'ère du numérique s'accélère. Forte de ce constat, la marque de garantie GRТА reconnaît que les nouvelles technologies sont pour l'agriculture un réservoir d'outils et d'opportunités pouvant l'aider. Aujourd'hui, l'enjeu principal est de transformer le potentiel de technologies en valeur pour les acteurs de la chaîne alimentaire (p.ex. revenu, praticité, plus-value environnementale, etc.). Il s'agit de construire des solutions novatrices, capables **de répondre aux besoins réels des agriculteurs et aux demandes nouvelles des consommateurs, de développer des services de conseils augmentés, et d'assurer la compétitivité et le dynamisme au sein de la distribution.**



Dans ce contexte et avec la participation active d'agents volontaires, une **étude préliminaire** a été réalisée en vue de matérialiser **une Plateforme Web - Outil d'aide à la décision et de valorisation**. Les résultats de cette étude ont été exposés aux membres du Comité de l'office de promotion des produits agricoles de Genève (OPAGE), qui y ont trouvé un fort intérêt. À ce jour le projet a été intégré au Projet de Développement Régional (PDR III) et l'étude se poursuit.





## ARTICHAUT VIOLET DE PLAINPALAIS (VdP)

Dans le cadre d'une étroite collaboration entre le SAgr, l'OFAG, l'Association des maraîchers du genevois (AMDG) et l'hepia, le projet de conservation et de mise en valeur de l'artichaut violet de Plainpalais (VdP) s'est poursuivi en 2018. Aujourd'hui, des explants enracinés sont établis in vitro et conservés à l'hepia. Parallèlement, un protocole complet de profilage génétique, basé sur une nouvelle série de marqueurs moléculaires, a été développé. Au niveau agronomique, les observations rassemblées cette année précisent plusieurs éléments liés à l'itinéraire technique de la culture du VdP : intérêt de la multiplication (œilletonnage) d'automne, rusticité et précocité de la variété, calendrier de culture. Parallèlement, les témoignages recueillis confirment unanimement les qualités gustatives exceptionnelles de la variété. Sur le plan économique, les nombreux atouts de la variété traditionnelle genevoise - précocité (primeur), qualité gustative, produit local, valeur patrimoniale – permettent d'envisager qu'une campagne de promotion active et ciblée du VdP puisse assurer la mise en place d'une filière de production viable.

Les maraîchers intéressés à développer la culture du VdP peuvent s'annoncer au SAgr.

## PROMOTION DES VINS

### SÉLECTION DES VINS DE GENÈVE

La dégustation de la sélection des vins de Genève s'est déroulée sur trois matinées du 29 au 31 mai 2018. Le gel de 2017 a provoqué une légère baisse de fréquentation du concours. Au total 533 vins d'appellation d'origine contrôlée (AOC) Genève ont été dégustés, représentant cinquante-neuf encavages du canton. Le panel était composé de cinquante-sept dégustateurs issus du monde de la vigne et du vin genevois et suisse. La remise des prix de la 19<sup>e</sup> édition de la Sélection des vins de Genève a eu lieu le mercredi 20 juin 2018 à l'Hôtel de Ville, en présence d'un public nombreux, composé de personnalités de la restauration, de l'hôtellerie, du tourisme, du spectacle et de la viticulture.



Monsieur Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé du DT a remis à Thierry Anet la sculpture du sanglier, qui récompense le vin ayant obtenu le plus haut pointage. Il s'agit d'un pinot noir 2015 provenant du vignoble de la République et canton de Genève.

Le muscat 2017 de Marc Ramu du Clos des Pins a été récompensé par le marcassin de bronze, prix des jeunes de l'Ecole Hôtelière de Genève, remis par les élèves de l'école Rossella Tuveri et Nathanael Richli.

Le renard de bronze, prix du "coup de coeur" des cafetiers-restaurateurs du canton a été remis par Jean-Luc Piguet, vice-président de la société des cafetiers restaurateurs et hôteliers de Genève (SCRH) au Domaine du Paradis pour son rosé de Garanoir 2017.

Le prix de la presse (la gravure d'une fouine), remis par le journaliste Pierre Thomas, a été remporté par le Domaine de la Planta pour son Esprit de Genève 2015.

Le Trophée Tradition (une magnifique gravure représentant un nid d'aigles) récompense la cave ayant obtenu la meilleure moyenne avec son Chasselas et son Gamay. Offert par la Compagnie des Vieux-Grenadiers, il a été remis par son vice-président, Thierry Aeschbacher à Sarah Meylan du domaine de la Vigne Blanche.

Enfin la sculpture du milan, prix offert par Swiss Wine Promotion et qui récompense le meilleur mousseux, a été remis par la directrice du festival Antigél Thuy-San Dinh au Domaine de la Planta pour son Azimut 2012.

Quarante-neuf autres nectars ont reçu une médaille d'or, sur un total de 533 vins présentés.

### **ESPRIT DE GENÈVE 2017**

Durant le mois d'avril 2017 le vignoble Genevois a subi un grave gel de printemps.

Pour cette raison seulement treize vigneron genevois sur vingt-deux ont pu élaborer leur assemblages d'Esprit de Genève millésime 2017.

Rappelons que la composition de ce vin rouge reste basée sur la complémentarité de plusieurs cépages dont les qualités ont été éprouvées et qui contribuent à la notoriété actuelle des vins de Genève. Le Gamay, en production fortement limitée (environ 670 g/m<sup>2</sup>) apporte son fruit, ses épices et sa fraîcheur. Les cépages incontournables genevois comme le Gamaret et le Garanoir contribuent à l'harmonie de l'ensemble, le premier pour ses tanins fermes et sa structure, et le second pour sa rondeur et sa finesse.



### **VIGNE DES NATIONS**

Depuis la célébration du 50<sup>ème</sup> anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (ONU) en 1995, il est de tradition d'honorer une organisation internationale ou non gouvernementale en lui dédiant une des vignes du domaine de la République et canton de Genève. C'est grâce aux legs du pépiniériste bernésien Louis-Frédéric Eckert que l'Etat de Genève élève des vins depuis 1974. Le domaine de six hectares de la République et canton de Genève joue un rôle particulier au profit de toute la viticulture genevoise, en orientant ses activités vers la sélection de variétés et la promotion de méthodes de gestion intégrées et durables, respectueuses de l'environnement.

Le mercredi 13 juin, Monsieur Serge Dal Busco, conseiller d'Etat chargé du département des infrastructures (DI), a dédié symboliquement le millésime 2017 de la "Vigne des Nations", à ONU Femmes Genève. La manifestation s'est déroulée en présence de Madame Christine Löw, directrice du bureau d'ONU Femmes à Genève. L'invitée d'honneur a eu l'occasion d'effeuiller quelques souches de Gamaret, cépage phare du canton.

# LE TERROIR ET LA NATURE À LA CARTE !



[www.geneveterroir.ch/map](http://www.geneveterroir.ch/map)

## DÉCOUVREZ TOUTES LES RICHESSES DE LA NATURE ET DU TERROIR GÉNEVOIS... EN UN CLIC !

Des randonnées insolites, des haltes gourmandes, des produits locaux à portée de main, des espaces de baignade et de détente, des réserves naturelles...  
Composez votre escapade au cœur de la nature et de la campagne genevoises.



## CARTE DU TERROIR

En collaboration avec l'OPAGE et Genève Rando, une "Carte du terroir" interactive et évolutive a été mise en ligne [www.geneveterroir.ch](http://www.geneveterroir.ch). On y trouve tout ce que la campagne a de bon et de beau à offrir, comme les producteurs locaux, les aires de loisirs, les aspects liés au patrimoine, sans oublier les chemins de randonnée et les pistes cavalières, pour ne citer que quelques exemples. Cette carte suscite déjà de nombreuses sollicitations d'ajout de thématiques et s'inscrit pleinement dans le contexte d'un tourisme rural à valoriser.

Cette carte est également disponible sur l'App Store "genève terroir".



A red tractor with a yellow implement is visible in the background, partially obscured by a dense field of green plants. The plants are covered with numerous yellow sunflowers and smaller white and purple flowers. The tractor has the name 'EPIANTINI' visible on its side.

# BRANCHES DE PRODUCTION ET PROTECTION DES VÉGÉTAUX





## VITICULTURE

### CONTRÔLE DE LA VENDANGE

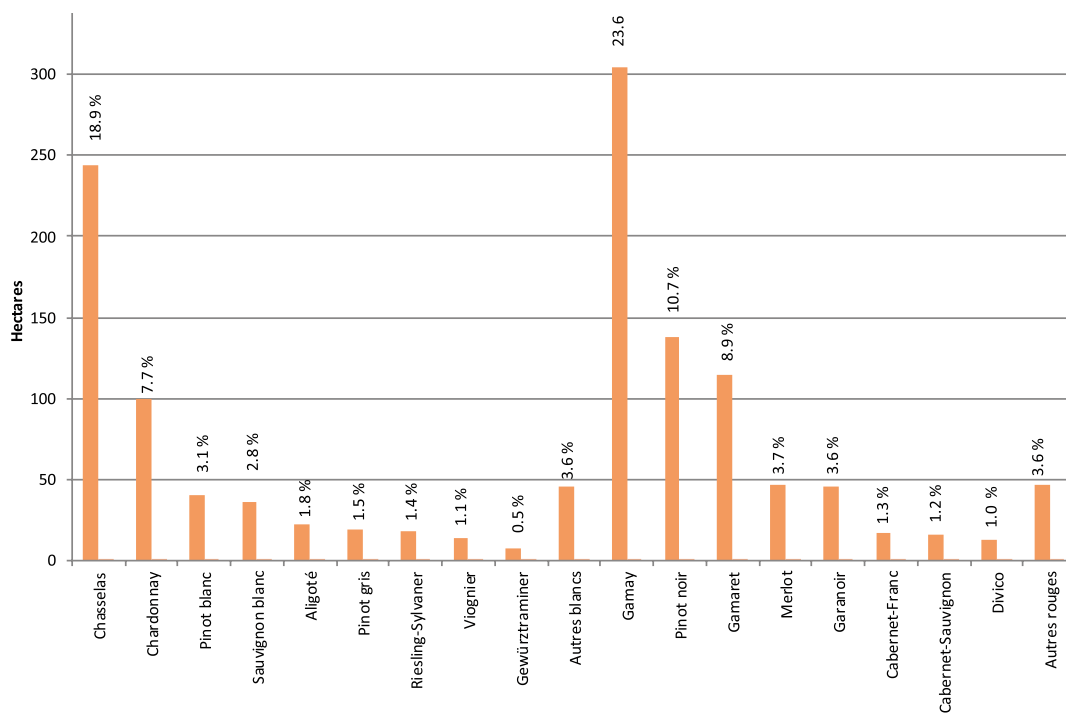
L'OCAN a procédé au contrôle officiel de la vendange, conformément aux exigences légales fédérales. Dans le but de vérifier le respect des normes de production quantitatives et qualitatives, des données sur l'encépagement et l'encavage 2018 ont été recueillies.

### Encépagement du vignoble genevois

*Légère baisse des surfaces exploitées sur le territoire cantonal (1'288 ha / -0.28 %)*

La surface viticole sise sur le territoire du canton a diminué par rapport à l'année dernière. En effet, elle s'est réduite de 3.62 ha (-0.28 %) pour s'établir à 1'287.93 ha. Le vignoble genevois s'inscrit à nouveau en légère régression après une augmentation de 4.08 ha en 2017 et retourne ainsi quasiment à la surface de 2016.

Encépagement (sans la France voisine): 1'288 ha





#### Evolution des cépages blancs (547 ha / 42.5%)

La surface des cépages blancs s'inscrit en légère progression (+1,17 ha / +0.21%). Le Chardonnay augmente une fois de plus (+1.66 ha / +1.70%) ainsi que l'Aligoté (+0.86 ha / +3.95%) et le Viognier (+0.66 ha / +4.85%). Les autres blancs progressent à nouveau (+1.1 ha / +2.45%), en raison principalement du Riesling (+0.22 ha / +80.59%), du Savagnin blanc (+0.76 ha / +17.81 %) et du Scheurebe (+0.19 ha / +0.42%). Le Chasselas, qui continue sa légère régression (-2.53 ha / -1.03%), se trouve pour la troisième année consécutive sous la barre des 20% (243.6 ha / 18.92%), alors qu'il se situait à 45% en 1990.

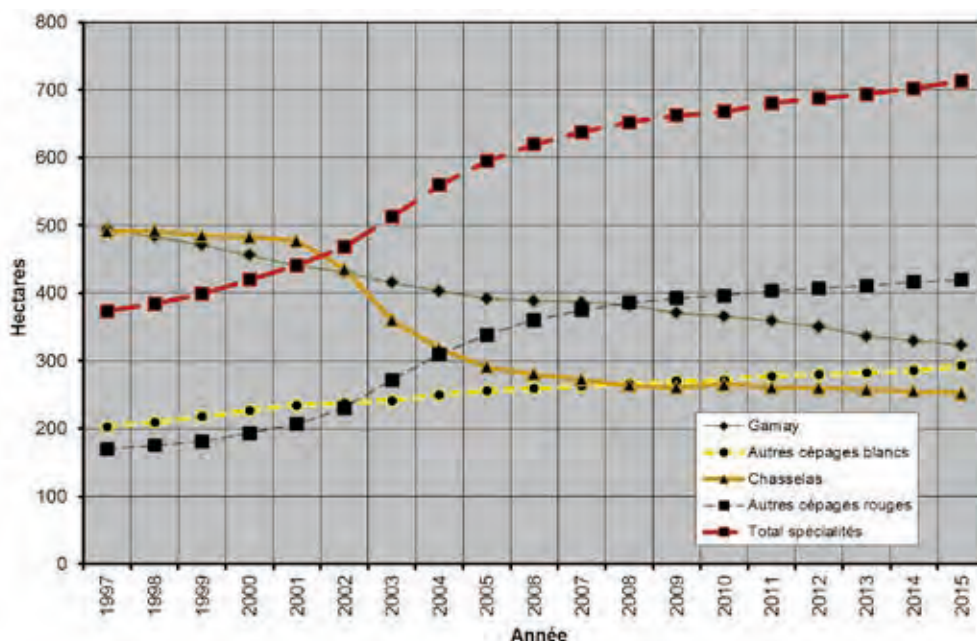
#### Evolution des cépages rouges (741 ha / 57.5%)

Les cépages rouges sont en légère diminution (-4.79 ha / -0.64%). Le Gamay poursuit sa régression (-7.02 ha / -2.26%) et, bien qu'il demeure le principal cépage cultivé à Genève, s'approche du seuil des 300 ha (303.96 ha / 23.60%). A noter également une diminution du Garanoir (-1.8 ha / -3.78%) et du Gamaret (-1.46 ha / -1.26%). Le Divico, qui s'inscrit en forte progression (+1.76 ha / +15.21%), fait son entrée parmi les huit principaux cépages rouges du canton (12.65 ha / 0.98%) et passe ainsi devant la Syrah. Enfin, le Merlot figure également parmi les cépages en augmentation (+2.31 ha / +5.16%).

#### Baisse de la surface en France voisine (121 ha / - 1.81%)

La surface exploitée en France voisine a légèrement diminué (-2.23 ha / -1.81%). Cette réduction est due au Chasselas (-1.79 ha / -3.67%), au Gamay (-0.47 ha / -1.60%) et au Pinot noir (-0.42 ha / -2.49%). Le Pinot gris est le seul cépage à s'inscrire en progression (+0.44 ha / +8.51%).

Evolution de l'encépagement de 1997 à 2015



### Encavage de la vendange genevoise

Une production totale de vin supérieure à la moyenne décennale

Avec une production totale de 10'084'271 litres, la vendange 2018 est supérieure de 527'956 litres (+5.52 %) par rapport à la moyenne décennale. Il s'agit de la cinquième plus importante production de ces quinze dernières années en termes de volume. Elle est très nettement supérieure à la récolte de l'année dernière (+ 3'198'098 litres / + 46.44 %), qui, rappelons-le, avait été fortement marquée par un gel de printemps.

Avec 6'825'917 litres, les vins AOC représentent le 67.7 % de l'encavage 2018, alors que les vins de pays (VDP) s'établissent à 3'242'075 litres, ce qui correspond à 32.1 % de la vendange. L'année dernière, cette proportion était respectivement de 83,1 % et 16.9 %.

Les AOC 1<sup>er</sup> crus représentent un volume de 329'154 litres, soit 4.82% de l'ensemble des AOC. En 2017, cette proportion était de 4.72%. Il est à noter qu'aucun vin mousseux AOC 1<sup>er</sup> crus n'a été produit en 2018.

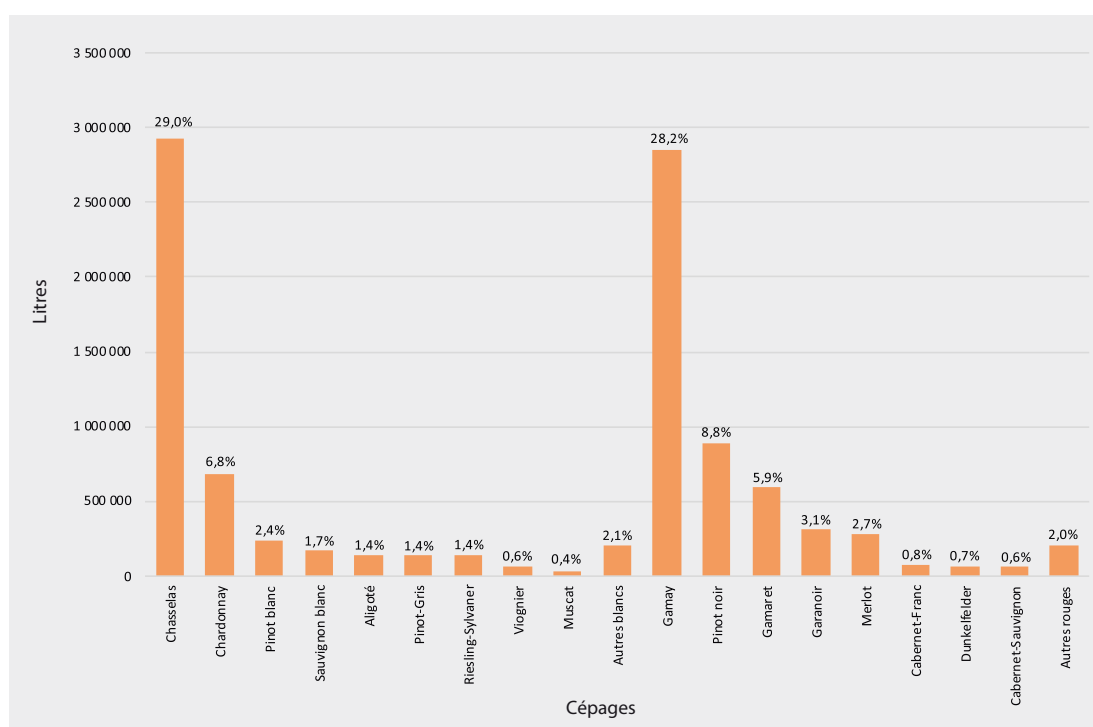
Des rendements moyens légèrement inférieurs à une bouteille par m<sup>2</sup>

Le Chasselas, avec une récolte de 2'926'627 litres (29.02 %), a produit très précisément un litre par m<sup>2</sup>. Le Gamay, avec une production de 2'847'196 litres (28.23 %), présente un rendement de 0.86 litre par m<sup>2</sup>. Ces 2 cépages et le Riesling-Sylvaner sont les seuls à dépasser le rendement moyen qui s'établit à 0.72 litre au m<sup>2</sup>. Les plus petits rendements sont constatés avec le Viognier (0.43 litre par m<sup>2</sup>) pour les cépages blancs et le Cabernet-Sauvignon (0.38 litre par m<sup>2</sup>) pour les rouges.

### Teneur naturelle en sucre de la récolte 2018

Pour tous les cépages, la teneur naturelle moyenne en sucre de l'encavage 2018 dépasse significativement les exigences fédérales pour les vins AOC. Le Chasselas, avec 78.7 °Oe, et le Gamay, avec 94.7 °Oe, dépassent respectivement ces exigences de 16.8 et 25 °Oe. Parmi les cépages principaux, le Pinot Gris obtient la meilleure moyenne des blancs avec 104.7 °Oe, alors que pour les rouges, le Gamaret arrive en tête avec 105.4 °Oe.

Encavage total 10'084'271 litres



### **Outil de gestion informatique du contrôle de la vendange**

Conformément aux dispositions transitoires de la modification de l'ordonnance sur le vin du 18 octobre 2017 (RO 2017 6123), les cantons ont jusqu'au 1er janvier 2020 pour adapter leur système informatique aux nouvelles dispositions. Pour des raisons de synergies et de simplification, les cantons de Vaud et Genève ont engagé, dès 2018, une démarche commune visant à développer un nouvel outil de gestion informatique du contrôle de la vendange. Cette application web doit permettre la décentralisation et la dématérialisation du processus du contrôle de la vendange.

### **VULGARISATION VITICOLE ET OENOLOGIQUE Viticulture et Oenologie**

Le millésime 2018 se distingue par une période végétative plus chaude et sèche que la moyenne des trente dernières années. Le débourrement a été observé aux alentours du 10 avril et l'été, le plus chaud depuis 2003, a joué les prolongations jusqu'à fin octobre, ce qui a permis à la vigne un développement et une maturation idéale. Le bilan des vendanges, qui ont été précoces, est très positif: les rendements sont satisfaisants et les sondages ont atteint des records.

De manière générale, **le mildiou** s'est montré discret. Freiné dans son épidémiologie par ce début de saison chaud et sec, il n'a commencé à se montrer virulent qu'en fin de floraison. Les premières taches d'huile ont été observées après les épisodes pluvieux de début juin. Ces infections ont localement créé quelques mauvaises surprises aux vigneronnes en fonction des intervalles de traitements, de la stratégie de lutte et des conditions microclimatiques. La maladie, alors installée, a provoqué localement parfois d'importants dégâts sur certaines grappes se trouvant à un stade sensible.

**L'oïdium** a montré ses premiers symptômes dans le courant du mois de juillet, dans les parcelles les plus sensibles du vignoble. La maladie s'est globalement montrée discrète durant le reste de l'été.

**La pourriture grise** a presque été totalement absente du vignoble. Les conditions climatiques chaudes et sèches de fin de saison et les mesures culturales prophylactiques mises en place dans le vignoble ont été très positives. Ainsi, la grande majorité des vigneronnes ont pu éviter un traitement spécifique en fin de saison.

### **Des vendanges précoces et des conditions estivales**

Les vendanges se sont déroulées dans d'excellentes conditions. La récolte a généralement débuté dès la première semaine de septembre. La qualité de ce millésime est très bonne. Les sondages moyens de tous les cépages sont supérieurs à l'année 2015, qui constituait déjà un record. Les rendements sont également au rendez-vous et sont comparables au millésime 2012. Les vins rouges présentent de fortes concentrations, des tanins charpentés et soyeux, alors que les blancs possèdent de remarquables maturités et des arômes typés.

### **Vulgarisation viticole**

Au total, huit séances de vulgarisation ont été organisées en salle. Durant la saison viticole, les douze séances de vulgarisation sur le terrain ont connu un succès important. Les thématiques telles que la flavescence dorée, la gestion des maladies fongiques de la vigne, la gestion du couvert herbeux, les alternatives au désherbage chimique, la réduction des maladies du bois et les actualités du vignoble ont été abordées.





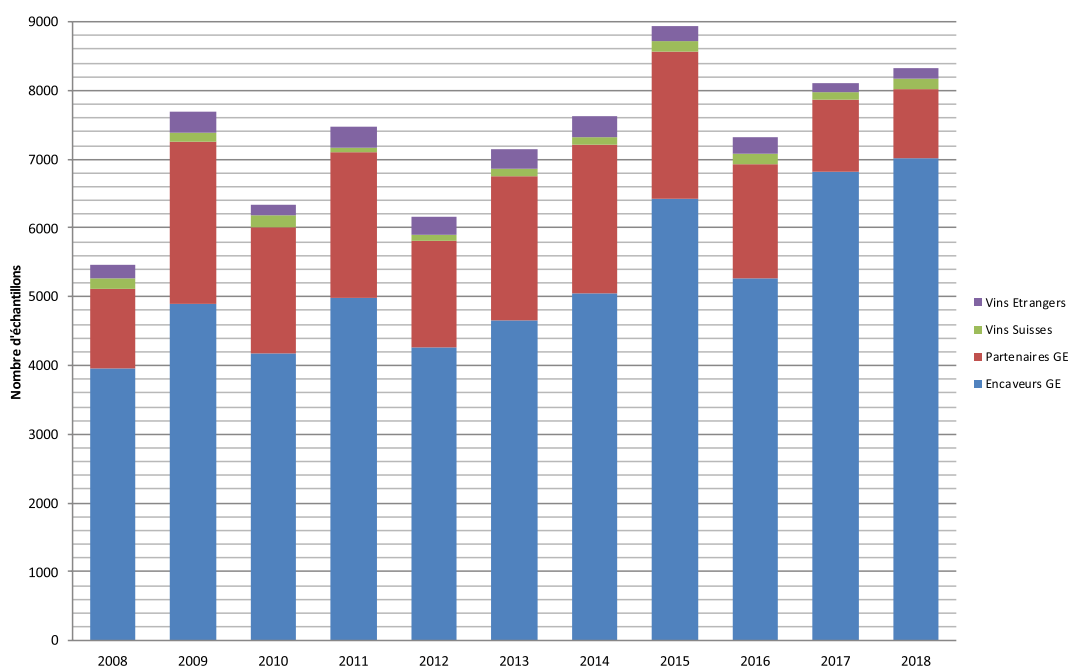
Un groupe d'intérêt à la viticulture biologique a été proposé aux vignerons du canton. Ce groupe est animé en collaboration avec AgriVulg. Il s'est réuni à deux reprises en 2018. Son but est de proposer des alternatives biologiques et d'amener un dialogue constructif entre les vignerons du canton. Les conditions climatiques du vignoble sont chaque année plus étudiées: cinq sondes mesurant le potentiel hydrique des sols ont notamment été installées dans les vignes de l'Etat de Genève. Les informations récoltées permettront de mieux comprendre la dynamique hydrique des sols viticoles à moyen terme.



### Laboratoire d'œnologie

Plus de nonante-cinq clients ont fréquenté le laboratoire d'œnologie en 2018, dont plus de septante-cinq vignerons genevois. Le reste de la clientèle provient d'autres cantons suisses ou même hors frontières. 8'300 échantillons ont été analysés en 2018, dont plus de 7'000 provenant de vignerons encaveurs genevois. Il s'agit d'une légère hausse en comparaison de 2017. L'augmentation du nombre de vins analysés au laboratoire est linéaire depuis plus de cinq ans. La nouvelle machine d'analyse achetée en 2017 a demandé un grand nombre de calibrations. Elle donne actuellement entière satisfaction. Hormis les clients "partenaires genevois" (15% des échantillons), tous les vins sont dégustés. Cette prestation organoleptique et analytique offre un service complet, très apprécié, au plus proche des besoins de la vitiviniculture du canton.

Nombre d'échantillons de vins analysés au laboratoire d'œnologie



## VIGNOBLE DE L'ETAT

### Millésime 2018

Les millésimes se suivent et ne se ressemblent que partiellement. A nouveau, un débourrement relativement précoce en 2018, les premiers signes de réveil ayant eu lieu tout début avril. Puis une vague de chaleur aux alentours de la mi-avril, avec un pic à 28 degrés le 21, qui provoqua une forte croissance de la vigne. A partir du 10 mai, le temps s'est détérioré, avec des précipitations fréquentes. Ce temps maussade a engendré une forte pression du mildiou, surtout au moment de la floraison. Nous avons pu constater la différence de sensibilité des différents cépages, certains plus sur le feuillage (Chasselas, Pinot), d'autres plus sur les inflorescences (Merlot). Malgré tout, avec un programme de traitements fongiques sans produit de synthèse depuis quatre années, nous avons pu traverser cette période sans trop de dégâts. Nous avons par contre eu à subir trois chutes de grêle, le 31 mai, le 4 juin et, dans une moindre mesure par rapport au Mandement, le 20 juillet. Ces épisodes ont occasionné quelques pertes en cassant une partie des inflorescences, mais ce sont les sarments qui présentaient le plus de dégâts.

Dès la mi-juin, les conditions météorologiques se sont nettement améliorées, hormis une dégradation citée plus haut, à tel point que nous avons basculé dans un net déficit hydrique. Cette longue période, chaude et sèche, a accéléré la maturation.

Les vendanges ont débuté le 10 septembre avec le Divona, ainsi qu'avec le Gamay pour l'élaboration du Rosé. Elles se sont poursuivies dans de magnifiques conditions, pour se terminer le 21 septembre avec la récolte du Divico et du Merlot.

Le domaine a produit 18'598 litres, soit 0,31 l/m<sup>2</sup>. Ce chiffre très bas s'explique, d'une part, par les nombreuses reconstitutions toujours en cours sur le domaine et, d'autre part, par le déficit hydrique conséquent de l'année. Les raisins récoltés avaient une très faible teneur en jus : cette concentration nous a fait battre plusieurs records de sondages (115 °Oe pour le Pinot destiné à l'élevage barriques et même 119 °Oe pour le Merlot).

### Situation des reconstitutions

Les reconstitutions du vignoble se poursuivent : la parcelle "Fleuriste" a accueilli la plantation de deux clones suisses allemands de Pinot noir (FAW1 et RMW 10/5-5).

Nous avons également renouvelé la parcelle de pré-multiplication, appelée également "Base B". Cette plantation a été réalisée avec des plants en pots, provenant d'Agroscope, Domaine de Caudoz. Il s'agit de nouveaux clones ou de nouveaux cépages, dont les sarments seront mis à disposition des pépiniéristes dans le cadre de la certification.

### Nouveaux cépages en expérimentation au domaine

Le 30 octobre, nous avons eu le plaisir d'être choisis par Agroscope comme lieu de l'homologation du nouveau cépage blanc résistant aux maladies. Anciennement IRAC 2060 il porte désormais le nom de Divona et nous avons pu commercialiser les premières bouteilles au courant de l'automne.

En 2013, le domaine avait déjà lancé en avant-première un autre cépage résistant rouge, le Divico. Aujourd'hui, Genève possède ainsi la plus grande surface plantée en Divico de Suisse avec près de 11 ha soit le 36% de la surface de Divico suisse.



### Le domaine gagne le sanglier

La remise des prix de la 19<sup>e</sup> édition de la Sélection des vins de Genève a eu lieu le mercredi 20 juin 2018 à l'Hôtel de Ville, en présence d'un public nombreux, composé de personnalités de la restauration, de l'hôtellerie, du tourisme, du spectacle et de la viticulture. A cette occasion, Monsieur Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé du DT, a remis à Thierry Anet la sculpture du sanglier, qui récompense le vin ayant obtenu le plus haut pointage. Il s'agit d'un Pinot noir 2015 provenant du vignoble de la République et canton de Genève. C'est la deuxième fois que cette distinction honore le domaine de l'Etat.

### Essais enherbement

Les essais d'enherbement se poursuivent. La parcelle du "Fleuriste" a étéensemencée au printemps, juste après la plantation avec deux mélanges provenant de Wädenswil, un pour les situations humides, l'autre pour les zones sèches. A l'automne, la parcelle de prémultiplification a étéensemencée avec deux nouvelles versions du mélange grainier "genevois" développé par Nicolas Delabays de l'hepia. En 2018, nous avons pu observer la réaction de la





vigne face aux enherbements quasi totaux, puisque la parcelle dite du "Petit Coin", plantée en 2016 avec du Divico et sur laquelle nous essayons d'avoir un enherbement à 100%, a dû être arrosée début août.

Au total, ce sont donc quatorze parcelles expérimentales qui sont aujourd'hui dévolues aux essais d'enherbement et d'engazonnement. Ces essais ont pour objectif de limiter, voire de supprimer l'utilisation d'herbicides, tout en gardant une bonne protection des sols.

## ARBORICULTURE

Les mesures proposées dès 2018 dans le système des paiements directs pour réduire l'emploi des produits phytosanitaires en arboriculture ont rendu obsolète le projet intercantonal "arboriculture durable et performante" évoqué dans le rapport 2016.

## SUITE GEL DE PRINTEMPS 2017

Pour mémoire, 2017 a été marqué par un gel de printemps particulièrement destructeur sur les cultures viticoles et arboricoles. Vu l'ampleur des dégâts, des mesures d'aide aux exploitations en difficulté ont été prises, aussi bien au niveau national qu'au niveau cantonal. Dans leur grande majorité, elles ont été mises en œuvre en 2018.

### MESURES PRISES PAR LA CONFÉDÉRATION

La Confédération a exclu d'entrer en matière pour un soutien au travers d'aides à fonds perdu, compte tenu de l'absence de base légale adéquate au plan fédéral. Par contre, les possibilités suivantes ont été proposées pour préserver les liquidités des entreprises touchées :

- Sursis d'un an pour le remboursement de prêts et report des annuités de remboursement des crédits d'investissements en cours (prévu par les dispositions du droit fédéral) → six vigneron et une cave coopérative ont bénéficié de cette mesure ;
- Octroi de prêts sans intérêts ; octroi de prêts mixtes Confédération-cantons aux exploitations agricoles en grandes difficultés financières (articles 78 et suivants de la loi fédérale sur l'agriculture (RS 910.1)) → mesure non activée faute de demande ;

- Versements des paiements directs aussi pour les surfaces touchées totalement par le gel → mesure activée par l'administration.

### FONDSSUISSE

Fondssuisse est une fondation privée qui verse des indemnités en cas de dommages causés par des phénomènes naturels imprévisibles, contre lesquels il est impossible de s'assurer. En raison du caractère exceptionnel du gel de ce printemps, et quand bien même la vigne pouvait faire l'objet d'une assurance, cette institution a décidé de soutenir les cas de rigueur, c'est-à-dire les domaines viticoles et arboricoles les plus sévèrement touchés.

Après consultation des milieux professionnels concernés, Fondssuisse a fixé des conditions d'octroi permettant de soutenir en priorité les exploitations spécialisées dans la viticulture et l'arboriculture, qui présentaient des dégâts de gel supérieurs à 50%.

A Genève, quatre-vingts quatre dossiers ont été soumis à Fondssuisse. Finalement trente-trois d'entre eux ont bénéficié d'une aide financière pour un montant global de 1.5 millions de francs, soit en moyenne environ 45'000 francs par exploitation. Ces aides ont été versées en juin 2018.

### MESURES CANTONALES

#### Activation de l'art 27 de la loi sur la promotion de l'agriculture

Constatant l'ampleur des dégâts, le Grand Conseil a décidé d'activer l'article 27 de la loi sur la promotion de l'agriculture, en mettant à disposition des exploitations victimes du gel de 2017 un montant de 1.9 millions de francs en complément aux 1.5 millions de francs alloués par Fondssuisse.

Cette aide supplémentaire à fonds perdu a permis d'élargir le cercle des bénéficiaires pour tenir compte des spécificités de l'agriculture de notre canton. En effet, pour faire face à l'ouverture des marchés, les exploitations genevoises se sont fortement diversifiées. D'autre part, la viticulture genevoise a souffert ces cinq dernières années de faibles récoltes qui ont affaibli de nombreuses entreprises. Par conséquent, l'aide cantonale complémentaire n'a pas tenu compte du niveau de spécialisation des bénéficiaires et le taux de dégât minimal a été ramené à 40%.





Ainsi, grâce au complément cantonal, quarante-quatre exploitations sont venues s'ajouter aux trente-trois bénéficiaires d'une indemnisation de Fondssuisse. Au total, sur les cent quarante-trois exploitations ayant sollicité un soutien financier, septante-sept d'entre elles ont pu prétendre à une aide à fonds perdu.

A noter que, cumulés aux versements de Fondssuisse, ce sont 3.4 millions de francs qui ont été versés aux viticulteurs et arboriculteurs de notre canton pour les dégâts de gel sur les cultures. Aucune indemnité n'a par contre été versée pour combler les pertes économiques occasionnées par les pertes de récolte au niveau des structures de transformation et de commercialisation.

#### Prêts sans intérêt

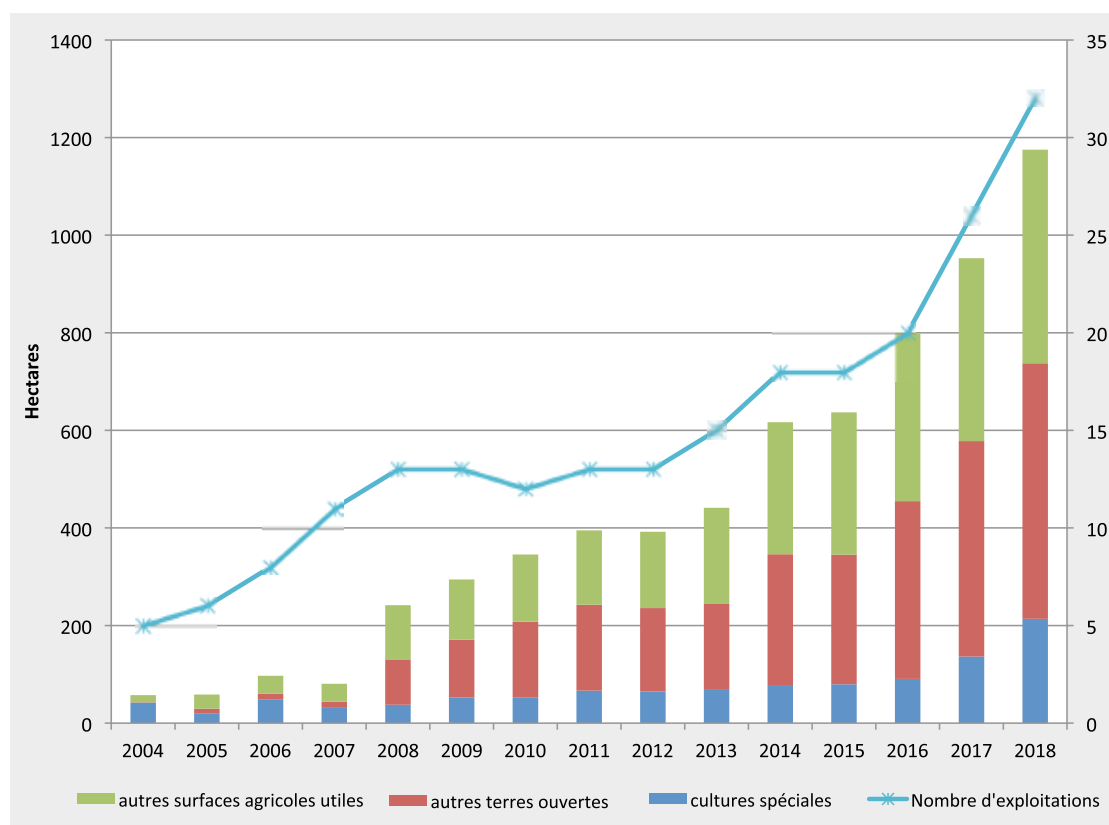
Une autre possibilité pour les producteurs ayant des problèmes de trésorerie était l'octroi de prêts d'urgence remboursables sur deux ans (article 19, loi sur la promotion de l'agriculture (M 2 05) et article 19, lettre f du règlement d'application (M 2 05.01)). Un producteur a fait usage de cette mesure.

## CULTURE BIOLOGIQUE

### RECONVERSION À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Durant les deux années nécessaires au passage d'une agriculture traditionnelle à un mode de production biologique, les exploitations "en reconversion" peuvent demander un soutien financier en vertu de la législation sur la promotion de l'agriculture. En effet, durant cette période, les coûts de production sont plus importants, alors que la production n'est pas encore labélisée et ne peut pas être valorisée comme bio. En 2018, dix exploitations étaient en reconversion (quatre exploitations en 2<sup>ème</sup> année et six exploitations en 1<sup>ère</sup> année). Les subventions versées à cet effet se sont élevées à 155'925 francs, pour un total de 285 ha et de près de 52 d'unités de gros bétail (UGB).

Evolution des domaines et des surfaces des exploitations au bénéfice de paiements directs pour la culture biologique





## PRODUCTION ANIMALE

### SUBVENTIONS CANTONALES

En application du règlement relatif à l'encouragement de la production animale et de l'estivage de proximité, le canton a versé 2'574 francs à une organisation de détenteurs d'animaux en tant qu'aide financière. Le canton a en outre versé 45'560 francs de contributions d'estivage à vingt éleveurs qui ont estivé leur bétail en France voisine.

### SÉCHERESSE

L'été 2018 a été marqué par une forte sécheresse, avec un déficit de pluie de 50% entre mi-juin et mi-octobre.

En vue du manque de fourrage et des problèmes d'approvisionnement, la Confédération et le canton ont mis en œuvre diverses mesures pour soutenir les éleveurs genevois :

- Autorisation de pâturer les prairies extensives, les prairies peu intensives et les jachères tournantes avant la date du 1<sup>er</sup> septembre;
- Assouplissement du bilan fourrager dans le cadre de la production de lait ou de viande basée sur les herbages (PLVH);
- Mise à disposition en urgence d'un camion-citerne avec chauffeur pour approvisionner en eau les estivages de Planvanel et du Salève. Ces livraisons effectuées durant 7 jours entre le 7 août et le 20 septembre ont permis de fournir 450m<sup>3</sup> d'eau, bénéficiant à environ 500 bovins et équidés;
- Une aide au désendettement liée à des dommages naturels exceptionnels sera en outre versée durant l'année 2019 aux éleveurs qui se trouvent confrontés à des problèmes de liquidités dus à la sécheresse.

## PRÉSERVATION DES RESSOURCES

### PROGRAMME D'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES (77A LAGR) AGROFORESTERIE

#### Agroforesterie

Une esquisse de projet a été déposée auprès de l'OFAG en octobre 2018 par les cantons de Vaud, Neuchâtel, Jura et Genève, ainsi que par Agridea et BioSuisse, dans le cadre du programme d'utilisation durable des ressources.

Ce projet porte sur les impacts de l'agroforesterie sur la préservation des ressources et sur la promotion de la biodiversité. Le projet devrait permettre de démontrer que les pratiques agroforestières ne se limitent pas seulement à l'association d'arbres avec d'autres cultures et/ou animaux mais génèrent des effets bénéfiques aussi bien sur la structures des sols que sur la prévention de l'érosion, la protection du climat, la biodiversité ou le bien-être animal.

En décembre 2018, l'OFAG a accepté l'esquisse du projet, il conviendra dès lors en 2019 de développer le projet et de le soumettre à l'OFAG pour décision afin de pouvoir obtenir les subventions permettant sa mise en œuvre.

## PROTECTION DES VÉGÉTAUX

### PLAN CLIMAT CANTONAL

Le Conseil d'Etat a adopté le 2<sup>ème</sup> volet du Plan climat cantonal (Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques: 2018-2022). Parmi les six axes de ce plan, le SAgr participe activement à l'axe "Biodiversité, agriculture et forêt" pour mettre en œuvre deux mesures dont il est responsable :

- Lutter contre les ravageurs (insectes);
- Séquestrer du carbone grâce à la généralisation de l'agriculture de conservation des sols.

Ces deux mesures ont également pour objectifs de réduire les risques liés à l'utilisation de produits phytosanitaires à Genève.



## COMMISSION DE PROTECTION DES EAUX DU LÉMAN (CIPEL)

La CIPEL surveille l'évolution de la qualité des eaux du Léman, du Rhône et de leurs affluents pour faire des recommandations aux gouvernements et informer la population. La CIPEL est représentée par trois cantons suisses (Genève, Vaud, Valais) et deux départements français (Ain, Haute-Savoie). Le SAgr fait partie du groupe de travail sur la "Pollution agricole" afin de proposer des outils et techniques de productions permettant de limiter l'utilisation d'intrants (fertilisants et produits phytosanitaires) en agriculture.

## PRODUITS PHYTOSANITAIRES EN AGRICULTURE

Le 9 février 2018, à hepia-Lullier, le "Plan d'action visant à la réduction des risques et à l'utilisation durable des produits phytosanitaires de la Confédération" et le "Rapport relatif à l'utilisation de produits phytosanitaires en agriculture à Genève" ont été présentés par l'OFAG et le SAgr à plus d'une centaine de producteurs genevois. Le rapport genevois est l'aboutissement d'un travail commun aux représentants cantonaux suivants :

- Filières agricoles: AgriGenève, AMDG, Union fruitière lémanique (UFL), Groupement technique horticole (GTH), Agri-PIGE;
- Institutions d'enseignement: Centre de formation professionnelle nature et environnement (CFPne), hepia;
- Différents services de l'Etat concernés par les produits phytosanitaires: le service du pharmacien cantonal (SPhC), le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV), le GESDEC, l'office cantonal de l'eau (OCEau) et l'OCAN. Certaines mesures de ce rapport ont également été présentées lors de diverses séances techniques auprès des agriculteurs, sur le terrain, durant l'année 2018.

L'objectif principal de ce rapport est de proposer des mesures et des indicateurs genevois mesurables pour permettre une réduction du risque dans un contexte de développement durable. Il sera mis en œuvre progressivement dès l'année 2019, en tenant compte notamment de projets connexes, comme la PA 22+, la nouvelle ordonnance sur la protection des végétaux et le plan climat cantonal.



## Stratégies phytosanitaires pour diminuer les risques de résidus

### Viticulture

Depuis 2016, le SAgr collabore avec le SCAV et Agroscope sur un essai mis en place au Vignoble de l'État. L'objectif de cette expérimentation est d'analyser la quantité et la nature des résidus de matières actives sur le raisin et dans les vins en fonction de différentes stratégies phytosanitaires. Ces stratégies comprennent trois modalités :

- Production intégrée (selon le stade phénologique de la vigne);
- Sans produits de synthèse;
- Sans aucun traitement (témoin).

Une publication scientifique regroupant les résultats des trois ans d'essais est prévue pour 2019. Le témoin (aucun traitement), dont 100% de la vendange a été détruit, démontre l'importance d'une protection phytosanitaire pour ce secteur de production.



Variante non traitée récolte détruite



Variante traitée vigne saine

### Produits GRTA

Depuis novembre 2011, dans le cadre d'une démarche de contrôle et d'amélioration de la qualité des produits labellisés GRTA, une convention a été signée entre l'OCAN et le SCAV, afin de mettre en place un programme de surveillance et de minimisation des résidus de pesticides dans les produits frais portant le label GRTA. Cette veille se poursuit.

## Application de produits phytosanitaires par hélicoptère

En 2018 comme en 2017, l'OCAN a collaboré avec le SPHC et l'OCEau concernant les recommandations de distances formulées par l'office fédéral de l'aviation civile (OFAC) dans son guide "*Épandage par aéronef de produits phytosanitaires, de biocides et d'engrais*". Ces deux années d'expérimentation ont permis de statuer sur le balisage des vignobles genevois utilisant sporadiquement l'hélicoptère pour protéger leurs vendanges. L'objectif est de promouvoir une production compatible avec les enjeux de protection de l'environnement. Rappelons ici que la surface traitée par hélicoptère – soit les vignes en forte pente - représente une très faible part du vignoble genevois (1,4%, soit 20 ha).

### Essais phytosanitaires au vignoble de l'Etat

Le SAgr, en collaboration avec Agroscope et le SCAV, poursuit ces essais concernant les résidus de produits phytosanitaires dans les baies de raisin et le vin. Une parcelle de Pinot noir est traitée contre les maladies avec deux types de stratégies (production intégrée et sans produits de synthèse), à différents stades phénologiques de la vigne et est comparée à un témoin (aucun traitement). Comme en 2016 et 2017, le témoin non traité n'a pas permis de récolte pour la vinification.

### LES ORGANISMES RÉGLEMENTÉS

Différents textes législatifs définissent et listent les organismes ayant un impact économique potentiellement élevé pour l'agriculture: ils justifient donc une intervention du canton cas échéant. En 2018, le contrôle des ennemis des cultures (insectes, mauvaises herbes et maladies) suivants s'est poursuivi: pyrale/chrysomèle des racines du maïs, mouche du cerisier, punaise marbrée, cicadelle (*Scaphoideus titanus*), charançon/altise/méligèthe du colza, ambrosie et plantes hôtes du feu bactérien. Ces contrôles sont nécessaires, car il existe une nette corrélation entre le volume croissant des importations de marchandises et le nombre d'espèces exotiques réussissant à s'établir sous nos conditions climatiques.

### La Flavescence dorée

La flavescence dorée (FD) est une maladie viticole causée par un phytoplasme. Cette maladie tue les ceps touchés et aucun traitement curatif n'existe. La FD est dès lors classée comme un organisme de quarantaine par la Confédération. L'insecte vecteur de cette maladie est un insecte, la cicadelle (*Scaphoideus titanus*), dont on capture des individus sur le territoire genevois depuis 1996. Cette cicadelle ne cause pas de dommages au vignoble tant qu'elle n'a pas été elle-même contaminée. Par conséquent, la dissémination de la FD est principalement associée aux activités humaines. Depuis 2004, cette maladie a été observée dans trois cantons (Tessin, Vaud et Valais).

A la fin août 2018, le premier cas de FD a été observé à Céligny, dans une pépinière. Sur les vingt-cinq ceps échantillonnés, trois ont été identifiés positifs à la FD. L'expérience du Tessin, de Vaud et du Valais nous a donné de nombreux enseignements, notamment sur la capacité de propagation de la FD. Les mesures de lutte et de prévention sont maintenant bien connues : une utilisation de matériel végétal sain et certifié, une prospection régulière dans le vignoble, une annonce rapide des cas suspects auprès du SAgr et des traitements phytosanitaires (synthèse ou biologique) contre le vecteur en pépinière ou lorsque la FD est observée.

### Ambrosie

L'ambrosie est originaire d'Amérique du Nord et les premiers foyers importants en parcelles agricoles ont été répertoriés à Genève en 1999. Selon l'ordonnance sur la protection des végétaux (OPV) et l'ordonnance sur la dissémination dans l'environnement (ODE), cette espèce est considérée respectivement comme un organisme de quarantaine et envahissant. Ce sont surtout les risques pour la santé (pollen fortement allergisant) qui en font une plante particulièrement nuisible et indésirable.

Dans ce cadre-là, l'ambrosie est donc soumise à une notification et à une lutte obligatoire. A Genève, cette espèce fait l'objet d'un plan d'action spécifique qui contribue certainement à limiter sa dissémination et à maintenir un bas niveau de prévalence des allergies dans le canton.



Flavescence dorée



Cicadelle



Flavescence dorée

## COLLABORATION AVEC LE MILIEU ACADEMIQUE ET LA RECHERCHE

En 2018, la collaboration entre différentes institutions académiques (UniGE, hepia, Changins) et le SAg est toujours aussi fructueuse. Voici des exemples de travaux menés par certains étudiants :

- Gestion des populations de ravageurs du colza par les araignées : influence des surfaces de promotion à la biodiversité ;
- Evaluer l'entomofaune présente dans un vignoble géré en biodynamie ;
- Monitoring de la punaise marbrée (*Halyomorpha halys*) dans un environnement urbain et périurbain et impact des vagues de chaleur sur son développement ;
- Biodiversité fonctionnelle et surface de promotion de la biodiversité en verger de pommiers : impact sur les carabidés.

Le but principal de ces collaborations est de proposer aux étudiant(e)s intéressé(e)s par l'agronomie des travaux de recherches appliqués, afin de développer des stratégies de lutte plus durables (économie, société, environnement).

An aerial photograph of a rural landscape. In the foreground, a river flows through a dense thicket of green and brown vegetation. To the left, a large, vibrant green field is visible, with a line of trees and a road running alongside it. In the background, there are more fields, some with buildings, and a distant horizon under a clear sky. The text 'MILIEUX NATURELS ET SITES PROTÉGÉS' is overlaid in white, bold, sans-serif font in the center of the image. Above the text, there is a decorative graphic of nine green dots arranged in a 3x3 grid.

**MILIEUX  
NATURELS  
ET SITES  
PROTÉGÉS**





## INFRASTRUCTURE ÉCOLOGIQUE

La Stratégie Biodiversité Genève 2030 identifie l'infrastructure écologique comme étant un enjeu prioritaire et incontournable pour conserver la biodiversité présente dans notre canton. Des milieux naturels fonctionnels, connectés et maintenus durablement sont la condition d'une biodiversité riche et résiliente, et de services écosystémiques disponibles sur tout le territoire.

La description et la cartographie de l'infrastructure écologique cantonale sera aboutie au premier semestre 2019.

Son élaboration est soutenue par la Confédération dans le cadre de la convention-programme RPT établie entre l'OFEV et le canton de Genève pour la période 2018-2019.

### MILIEUX NATURELS

Le maintien des milieux naturels s'opère par un renforcement de leur qualité, afin d'assurer leurs fonctions de sites de reproduction, de nourrissage et de repos pour les espèces. Les habitats naturels sont qualifiés selon leur intérêt national, régional ou local. Les sites de plus haute valeur ou hotspots sont protégés de manière forte, notamment par le biais de réserves naturelles ou de mises à ban. Il s'agit des noyaux, ou zones nodales, de l'infrastructure écologique. Les sites naturels "relais" permettent aux espèces de s'abriter, tandis que les corridors biologiques garantissent la circulation des espèces et le brassage génétique, leur offrant une plus grande résilience (résistance ou adaptation aux modifications sociétales ou naturelles, comme les changements climatiques).

La gestion des milieux naturels se traduit sur le terrain par des interventions parfois lourdes pour remettre en état des sites ayant perdu de leur valeur, mais aussi et surtout par un entretien périodique qui assure la plus grande diversité possible des espèces et des milieux.

### Les milieux naturels d'importance nationale et cantonale

Les sites naturels genevois les plus riches en biodiversité font l'objet de protection au niveau fédéral: les bas-marais (BM), les zones alluviales (IZA), les sites de reproduction de batraciens (OBat) et les prairies et pâturages secs (PPS).

Au niveau cantonal, les réserves naturelles offrent un cadre légal de protection stricte pour ces milieux naturels d'importance. En mai 2018, dix nouvelles réserves ont été approuvées par le Conseil d'Etat ainsi que six agrandissements de périmètres déjà existants, portant ainsi à **cinquante-deux le nombre de réserves naturelles cantonales pour une surface de 583 ha**. La diversité des milieux que l'on y retrouve (forestière, humide, prairiale, etc.), constitue une richesse exceptionnelle pour notre canton.

Les nouvelles réserves naturelles approuvées en 2018:

- La Touvière (Avully);
- Pinède de Champ Coquet (Avusy);
- Embouchure de la Laire (Chancy);
- Marais du Château (Choulex);
- Ancien marais de Sionnet
- Courtille (Dardagny);
- Prés de l'Oie (Meinier);
- Rouelbeau (Meinier);
- Mauregard (Russin);
- La Feuillée (Soral).



Rouelbeau (Meinier)





La Touvière (Avully)



Pinède de Champ Coquet (Avusy)



Embouchure de la Laire (Chancy)



Courtille (Dardagny)



Ancien marais de Sionnet (Choulex)



### Des travaux de revalorisation de biotopes

Pour valoriser ces milieux naturels sous protection fédérale et bénéficiant de plans de gestion, des mesures sont réalisées chaque année. En 2018, au bord de l'Allondon, sur la commune de Dardagny, une prairie d'importance nationale a pu être restaurée grâce à des interventions de débroussaillage visant à revaloriser la strate herbacée. Au cours de l'année, une équipe de civilistes est en outre intervenue pour supprimer les rejets de noisetiers et les ronces qui recolonisaient la zone.



Lézard vert



Machine de fauche



### **L'entretien courant, vital pour le maintien de la richesse naturelle**

Ces milieux particuliers sont entretenus régulièrement par des mesures spécifiques, telles que la fauche des prairies sèches à l'aide de motofaucheuse ou de débroussailluse à lames, tout en conservant des zones refuges pour la faune. L'herbe coupée est ensuite laissée sur place pour sécher pendant quelques jours, puis ramassée et mise en tas, permettant de recréer des structures favorables à certaines espèces comme les reptiles, amphibiens ou micromammifères.

### **La carte des milieux naturels y compris la végétation lacustre**

La carte des milieux naturels du canton de Genève (CMN-GE) établie en 2013 est une cartographie couvrante des milieux terrestres. Son complément sur la végétation lacustre comprend dix-sept milieux différents sur 1'300 ha, dont la végétation colonise les bords du lac jusqu'à douze mètres de profondeur. Cette cartographie a permis de relever les hotspots de biodiversité du lac.

Vous trouverez plus de détails à ce sujet sur le site internet:

SIPV:  
[http://www.ville-ge.ch/cjb/sipv/milieux\\_naturel.php](http://www.ville-ge.ch/cjb/sipv/milieux_naturel.php)

SITG:  
<https://www.etat.ge.ch/geoportail/pro/?mapresources=NATURE>

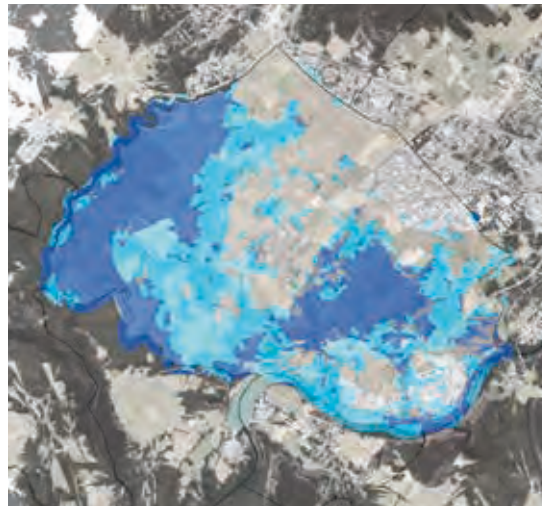
### **CORRIDORS BIOLOGIQUES**

Le programme corridors biologiques vise à préserver et restaurer les corridors biologiques – ou aires de mise en réseau – qui relient les réservoirs de biodiversité dans le but d'atteindre une infrastructure écologique fonctionnelle au niveau cantonal et transfrontalier.

### **Trame noire cantonale et transfrontalière**

La trame noire est l'ensemble des corridors biologiques caractérisés par une certaine obscurité et empruntés par les espèces nocturnes. La pollution lumineuse est l'une des pressions les plus importantes qui s'exerce sur la biodiversité. La majorité des animaux sont nocturnes, au moins à un moment de leur cycle de vie. Des projets pilote sont en cours – commune de Satigny et corridor transfrontalier Vesancy-Versoix – pour définir localement la trame

noire existante, ses lacunes et les éclairages à adapter en priorité pour rendre fonctionnels les couloirs de nuit.



[www.etat.ge.ch/geoportail/pro/?share=75b7fb0d-e654-4060-aabb-caa154a4fab9](http://www.etat.ge.ch/geoportail/pro/?share=75b7fb0d-e654-4060-aabb-caa154a4fab9)

### **Contrats corridors biologiques transfrontaliers**

Un contrat corridors est un plan d'action transfrontalier se déployant sur cinq ans, visant à préserver et à reconstituer les corridors biologiques. C'est à ce jour le principal outil d'implémentation de l'infrastructure écologique.

Les contrats corridors Arve-Lac et Champagne-Genoises sont terminés et se poursuivront dès 2019 dans le cadre de Contrats de territoire Espaces Naturels Sensibles transfrontaliers. Le contrat corridors Vesancy Versoix se terminera quant à lui en 2019 et le contrat Mandement Pays de Gex en 2021. Pour le territoire genevois, ce sont près de septante et une mesures qui ont été réalisées et trente-huit mesures en cours de réalisation depuis 2012.

### **Pont biologique à Viry**

Le déplacement de la faune entre le Salève et la plaine genevoise est entravé par l'urbanisation et les infrastructures de mobilité. La réalisation d'une connexion biologique entre le Salève et la plaine genevoise par le biais d'un écopont sur l'autoroute A40 a été intégrée au Projet d'agglomération franco-valdo-genoise en 2007. Large de plus de vingt mètres et végétalisé, cet écopont permettra le passage de nombreuses espèces animales – jusqu'à la taille du



cerf. Afin d'assurer l'efficacité de cet ouvrage, ce dernier ne peut être ouvert ni aux véhicules ni aux piétons. Genève assume la moitié des coûts du projet et ATMB l'autre moitié. Bien que réalisé en territoire français, il constituera sans doute l'un des aménagements majeurs réalisés en faveur du patrimoine naturel genevois et un jalon pour le renforcement de l'infrastructure écologique de notre région.

### Exposition La Nuit est belle

L'exposition La Nuit est belle au Muséum d'histoire naturelle est le fruit d'un partenariat avec la Maison du Salève. Elle a pour objectif de mieux informer le public sur les enjeux qui se cachent derrière la problématique de la pollution lumineuse, dont l'impact est négatif tant sur la biodiversité que sur notre santé. L'exposition a été inaugurée en septembre 2018 et a accueilli près de 150'000 visiteurs. Vu son succès, elle a été prolongée jusqu'au 14 avril 2019.

### GARDES DE L'ENVIRONNEMENT

Il y a actuellement onze gardes de l'environnement, répartis en trois régions géographiques, avec trois ou quatre gardes pour chacune d'elles. Ils assurent notamment un service de "piquet", 24/24h et 365 jours par année, pour diverses interventions (sauvetage faune, pollutions, arbres dangereux, etc.).

Les activités de terrain des gardes de l'environnement sont divisées en deux catégories :

**La surveillance** (env. 25% du temps de travail) :

- milieux naturels, zone rurale, forêts, cours d'eau et pêche (rivières et lac), braconnage ;

**Les travaux techniques** et d'expertises (env. 40% du temps de travail) :

- prévention et expertises des dégâts de la faune dans les cultures (env. 10% du temps de travail) ;
- régulation de la faune (principalement sangliers) (env. 10% du temps de travail) ;
- interventions sur la faune (captures, sauvetages, service de "piquet") (env. 10% du temps de travail) ;
- monitoring de la faune ;
- pêches électriques (monitoring, sauvetage, pêche avant travaux, etc.) ;
- repeuplement piscicole du lac et des rivières ;
- diverses tâches liées aux milieux naturels, milieux ruraux, etc.



Écopont



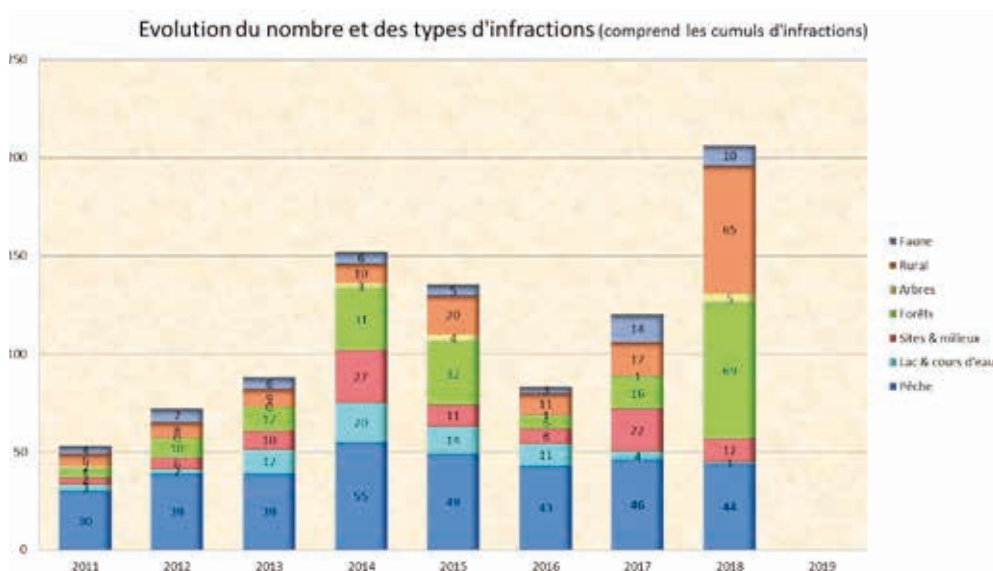
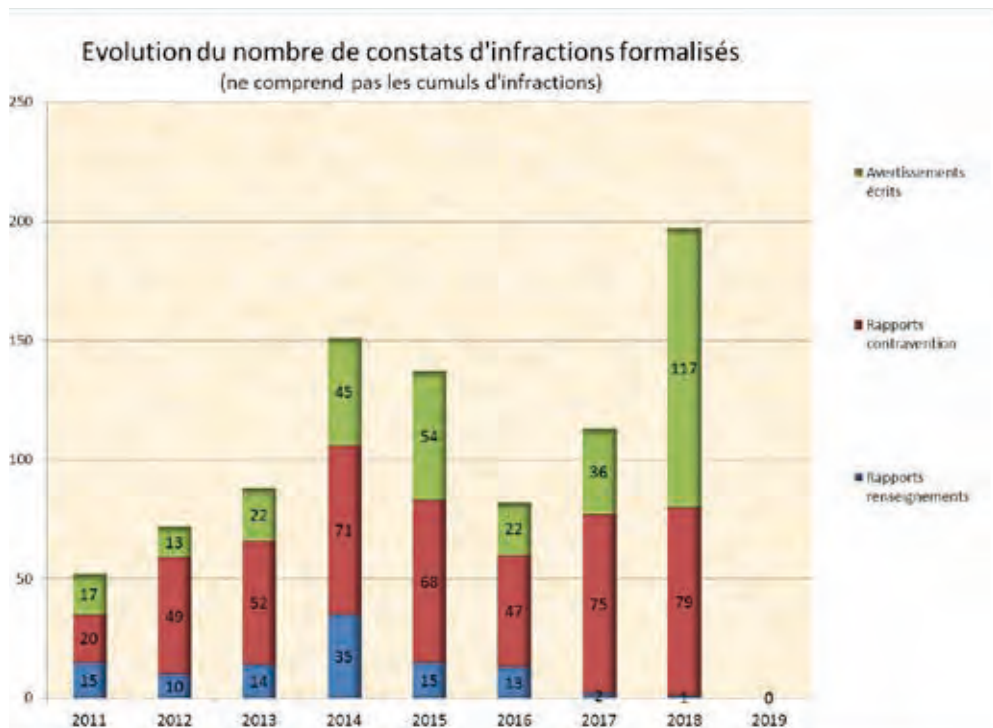
Exposition La Nuit est belle

Depuis trois ans, le nombre de demandes d'interventions dites "de piquet" (animaux blessés, égarés, morts, etc.) a très nettement augmenté.

### ÉVOLUTION DES CONSTATS D'INFRACTIONS

Le nombre de constats d'infractions ayant débouché sur un acte formel (dénonciation au Ministère public, amende ou avertissement écrit) a explosé en 2018, avec une augmentation de + 74%.

Au niveau de la typologie des infractions, les plus fortes hausses se situent sur la base légale forestière (circulation et stationnements illégaux + non tenue des chiens en laisse en période obligatoire) et sur celle de la police rurale (également circulation et stationnement illégaux, et pénétrations dans les cultures). Les infractions relatives à la pêche restent à un niveau stable, mais assez élevé par rapport aux autres thématiques (sites et milieux protégés et faune notamment).





# FAUNE ET FLORE





Faucon crécerelle (Photo de Jacques Gilliéron)



## FAUNE

### SITES PRIORITAIRES POUR LA FAUNE

La couche géomatique (carte) des sites prioritaires pour la faune, mise en place en 2017 dans le cadre de la procédure visant à préavisier les demandes d'autorisation de construire, est riche aujourd'hui de plus de 1'700 données. Elle recense notamment les colonies de martinets ou de chauves-souris, les sites de nidification (naturels ou artificiels) d'oiseaux rares ou encore les arbres importants pour les insectes xylophages. Mise à jour au moins une fois par an par les spécialistes locaux, elle garantit le repérage en amont des projets qui pourraient menacer ces espèces.

Au niveau des sites d'importance nationale pour les batraciens OBat, les suivis de 2018 se sont concentrés sur la région de la Champagne. La situation est contrastée avec les alytes accoucheurs qui se maintiennent aux Raclerets, les crapauds calamites qui poursuivent leur colonisation de la nouvelle réserve naturelle de la Petite Grave, les grenouilles rousses qui augmentent dans la réserve de la Bistoquette, mais par contre un déclin général des batraciens qui se poursuit à la réserve de Laconnex.

### FAUNE RARE ET MENACÉE

En 2018, 85% des cinquante-deux espèces particulièrement menacées et qui bénéficient d'un plan d'action ont vu leur statut de menace évoluer favorablement. Comme les années précédentes, la plus grande partie de ce travail de conservation est effectuée en collaboration avec cinq associations genevoises spécialisées dans la protection de la faune (GOBG et COR pour les oiseaux, CCO-GE pour les chauves-souris, KARCH-GE pour les amphibiens et les reptiles, et Faune Genève pour les invertébrés).

Grâce à la diversité et à la qualité des milieux naturels de notre canton, ainsi qu'aux connexions biologiques avec les territoires voisins, le retour d'espèces disparues, comme le chat sylvestre (*Felis silvestris*, aussi appelé forestier ou sauvage) a pu être observé l'an passé, mais aussi des nouvelles arrivées, ou comme le chacal doré (*Canis aureus*), observé pour la première fois sur le canton en décembre dans les bois de Jussy. Cette observation est l'une des plus occidentales pour cette espèce, qui est en train de coloniser naturellement l'Europe à partir des Balkans.

Pour voir la vidéo : <https://www.facebook.com/geenvironnement/videos/498174604039273/>



Chacal doré Jussy 2018



Pique-Prune MBL (photo de Mickaël Blanc)





Cette année a été marquée également par la mise en œuvre d'une action phare en faveur du Pique-Prune (*Osmoderma eremita*), un insecte xylophage prioritaire très menacé à Genève et dépendant des vieux arbres à cavités. Deux gros nichoirs ont été mis en place dans la commune de Chêne-Bougeries, dans un secteur où la présence d'une petite population a été détectée récemment. Il s'agira maintenant de suivre attentivement ces deux gîtes, dont l'un est artificiel (en béton) et l'autre issu d'un tronc de chêne creusé et rempli de terreau, afin de s'assurer de leur fonctionnalité. Quelques autres gîtes seront mis en place en 2019 dans les zones identifiées comme prioritaires par le plan d'action cantonal.



Pique-Prune, nichoir tronc



Pique-Prune, nichoir béton

## FAUNE EXOTIQUE ENVAHISSANTE

Aucune nouvelle espèce envahissante n'a été signalée dans le canton, mais le Capricorne asiatique a été signalé à quelques kilomètres en France voisine. Le cas a été traité de façon exemplaire et transparente par l'administration française et l'espèce n'est aujourd'hui plus une menace. Cependant, les conséquences ont été dramatiques, puisque ce sont plusieurs centaines d'arbres qui ont dû être abattus. Dans notre canton, une veille a été mise en place en bonne coordination avec la France.

L'importante campagne d'élimination de tritons méridionaux menée par le KARCH-GE dans la région des Trois-Chênes se poursuit avec le soutien de la Confédération. Ces tritons représentent en effet une menace importante pour les tritons indigènes.

## MALADIES DE LA FAUNE SAUVAGE

L'arrivée en Europe de l'Est et du Nord de la peste porcine africaine est suivie et surveillée par l'office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV). Au niveau cantonal, les procédures de suivis et, cas échéant, d'analyses sont appliquées (sangliers dont la mort n'est pas identifiée). Aucun cas n'a été détecté en Suisse.

## DÉGÂTS AUX CULTURES DUS À LA FAUNE SAUVAGE

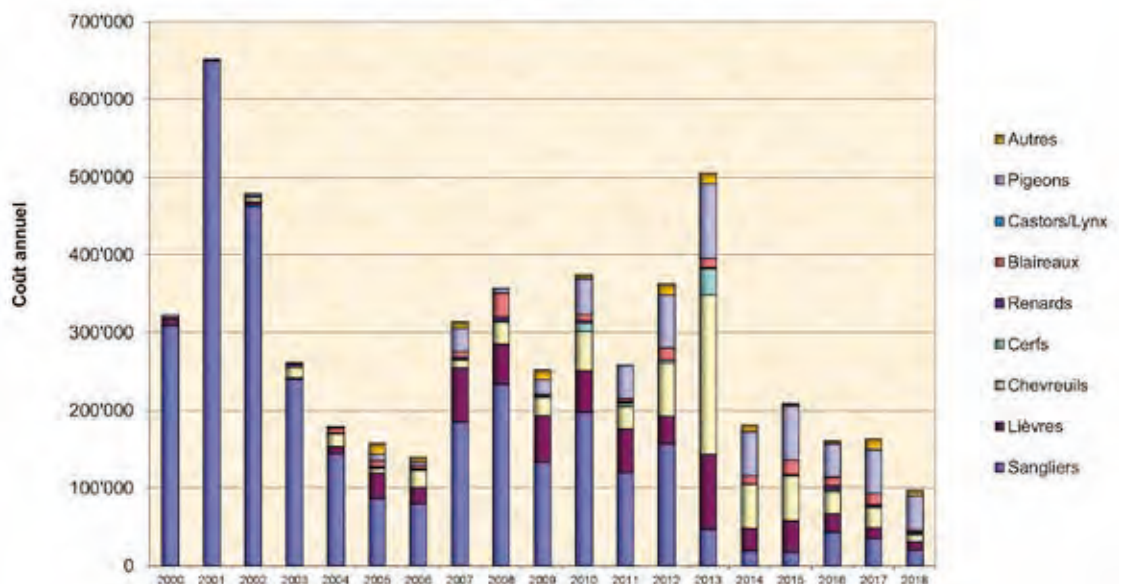
### Aperçu pour les différentes cultures

La gestion des dégâts de la faune sauvage s'est poursuivie selon les mêmes procédures qui prévalent depuis 2009 et qui ont été mises sur pied en coordination avec AgriGenève ainsi qu'avec la sous-commission de la faune de la Commission consultative de la diversité biologique (CCDB).

Le montant total des dégâts est à un niveau très bas, qui n'avait plus été atteint depuis vingt ans (**97'000 francs** – chiffre provisoire, estimation finale env. **115'000 francs**).

La répartition des dégâts par espèce montre que le pigeon ramier est responsable de la plus grande part, avec 40'000 francs pour cette seule espèce. A noter qu'un cas (cultures maraîchères) a coûté à lui seul 25'000 francs.

Evolution du montant des dégâts dus à la faune, par espèces



## GESTION DES ESPÈCES PARTICULIÈREMENT PROBLÉMATIQUES

### Sanglier

Deux cent douze sangliers ont été tirés en 2018 (douze de moins qu'en 2017). Le nombre de tirs annuels reste stable depuis 2013 - aux alentours de deux cents par année - ce que nous considérons comme un indicateur de la stabilité de la population de cette espèce sur l'ensemble du canton.

### Pigeon ramier

Les tests comparatifs d'effarouchements avec trois méthodes différentes ont été poursuivis (fauconnier avec Buse de Harris, lasers et tirs – vingt en 2018). Les résultats s'avèrent très aléatoires. Ces tests et effarouchements se poursuivent et des investigations sont effectuées pour trouver encore d'autres méthodes.



### Chevreuil

Vu les dégâts infligés par les chevreuils à certaines vignes et vergers de la région du Mandement, ainsi que la difficulté à prévenir ceux-ci, le Conseil d'Etat a adopté un nouvel arrêté autorisant le tir limité de chevreuils dans cette région du canton. Vingt et un chevreuils ont été tirés en 2018, dans les communes de Russin, Satigny et Dardagny.

### Corbeau freux

La colonisation du canton par le corbeau freux ne va pas sans poser de problèmes. Bien que ces oiseaux ne se nourrissent quasiment qu'à la campagne, ils choisissent de préférence des arbres en ville pour nicher en colonie bruyante, notamment à l'aube. Près d'un tiers de la quarantaine de colonies recensées par le GOBG ont fait l'objet de plaintes de riverains. Des mesures ont permis de régler localement le problème, mais, à ce stade et malgré les expériences faites depuis des années en Allemagne et en Suisse, il n'y a pas de méthode efficace pour déplacer les colonies les plus problématiques dans le respect de la législation.

## FLORE

### ESPÈCES RARES ET PLANS D'ACTION

Le Laser de Prusse (*Laserpitium prutenicum* L.) est une espèce bénéficiant d'un plan d'action cantonal. En partenariat avec les Conservatoire et Jardin botaniques de la Ville de Genève (CJBG), des graines de cette espèce ont été récoltées en milieux naturels, multipliées aux CJBG, puis semées en nature pour recréer de nouvelles populations. Trois ans après ces semis, le premier Laser de Prusse a fleuri en 2018 dans la prairie de la Maison de la forêt à Jussy. Des travaux sont prévus en 2019 pour agrandir la prairie et permettre à l'espèce de se multiplier, sans notre intervention.

### Sites prioritaires pour la flore

En 2018, cinq sites prioritaires pour la flore ont été créés (en 2017: vingt-trois sites détruits et six sites créés). Aucune destruction de site n'est à noter en 2018: les mesures prises pour accompagner les aménagements, notamment urbains, ont porté leurs fruits.



Laser de Prusse



### Surveillance

En 2018, 42'250 données d'observation sur le terrain de plantes genevoises concernant environ 1'300 espèces ont été transmises à la base de données nationale Info flora (28'551 données pour le même nombre d'espèces en 2017). Cette augmentation est notamment à mettre en lien avec les efforts des CJBG quant à l'acquisition de données sur la flore commune, en vue de la révision de la liste rouge des espèces vasculaires du canton prévue pour fin 2019.

Cette année, l'espèce indigène la plus observée à Genève est le dactyle aggloméré (noté 400 fois) juste après le robinier faux-acacia, espèce exotique envahissante, relevée plus de 500 fois.



Robinier



# ARBRES







## ARBRES ISOLÉS

A Genève, la conservation des arbres isolés (situés hors forêt) constitue une particularité exceptionnelle: toute demande d'abattage, liée ou non à une construction, fait l'objet d'un préavis (autorisation ou refus) par l'OCAN. Ces requêtes sont toujours assorties de conditions de replantation.

Avec la densification de l'urbanisation, le manque de place devient de plus en plus problématique pour planter des arbres qui connaîtront des conditions de vie optimale. L'étude consultative "Nos Arbres" va d'ailleurs largement dans ce sens, puisqu'elle encourage de plus nombreuses et plus conséquentes plantations à Genève, dont l'objectif est non seulement de favoriser la nature en ville, mais également de répondre aux enjeux du réchauffement climatique en milieu urbain (îlots de chaleur) et d'améliorer la qualité de l'air (pollution).

La compensation financière en cas d'impossibilité de planter reste aussi d'une alarmante récurrence. L'OCAN propose alors d'autres solutions (mesures paysagères, interventions sur des arbres remarquables, mesures en faveur de la biodiversité, etc.). Le système de calcul de la valeur compensatoire, plusieurs fois confirmé par les tribunaux, se base toujours sur des normes édictées par l'Union suisse des parcs et promenades (USSP 1974).

Une des dernières modifications du règlement pour la conservation de la végétation arborée (RCVA), qui accorde la possibilité de délégation pour le suivi des mesures compensatoires, reste peu utilisée par les professionnels. L'information doit se poursuivre et la collaboration avec les architectes et les autres corps de métiers liés à la construction est à développer.

Après la possibilité d'une dispense de demande d'autorisation d'élégage pour les communes qui disposent de personnel d'exécution qualifié et ayant suivi une formation ad-hoc dispensée par le secteur des forêts et des arbres isolés, une discussion est engagée pour imaginer déléguer le suivi des valeurs de compensation (augmenter l'autonomie des communes pour leur patrimoine arboré).



Plantation Ste Catherine\_Satigny\_Jacques Apothéloz.jpg

## CONSERVATION DES ARBRES ISOLÉS

### Dossiers traités en 2018

Les projets d'urbanisation et de construction (PLQ, routes, trams, DD, APA) conditionnent concrètement la quantité des autorisations d'abattages et de mesures compensatoires à traiter.

Pour 2018, les chiffres suivants illustrent les principaux aspects abordés:

- 2'343 demandes d'abattages reçues (chiffre relativement stable depuis dix ans, mais la problématique de conservation et de protection devient de plus en plus difficile), dont 426 liées à des demandes d'autorisations de construire, ce qui correspond à un montant compensatoire d'environ 5 millions de francs;
- En plus de ces dossiers, la plupart des requêtes en autorisation de construire (environ 2'100) sont également traitées par les techniciens arbres, ceci pour les questions liées à la protection et à la conservation du patrimoine arboré (projets ne nécessitant pas d'abattages).



Comme chaque année, nous avons suivi de nombreux arbres en alignement ou remarquables en intervenant pour des soins aux couronnes ou aux conditions de croissance (élagage, haubanage, mulching aux pieds de vieux arbres, etc.).

Pour l'année 2018, près de deux cents arbres ont été plantés pour la somme de 380'000 francs.

Pour la quatrième année consécutive, la date du 25 novembre - la Sainte-Catherine où tout bois prend racine - est l'occasion d'une plantation symbolique qui marque le début de la saison de plantation. Cette année, deux chênes rouvres ont été plantés en bordure de la création d'un verger, renforçant la richesse de notre campagne avec des arbres fruitiers hautes tiges (maintien de vieilles variétés de pommiers, poiriers ou cerisiers). Cette plantation de plus de vingt-cinq arbres est issue d'un partenariat entre l'office des bâtiments (OBA) et l'exploitant, qui souhaitait valoriser différemment la parcelle. Les autorités de la commune de Satigny ont pu se joindre à l'événement.

## GÉOMATIQUE ET INFORMATIQUE

La question de la détection des arbres isolés à partir des données Lidar a été étudiée à l'occasion d'un travail de stage de géomatique. Une étude prospective a été menée afin d'établir l'état des connaissances sur l'utilisation des données Lidar (nuage de point en 3D) et leur potentiel d'utilisation pour la détection des arbres isolés du canton. La méthodologie sélectionnée a permis, à partir du traitement des données brutes, d'obtenir un modèle numérique de canopée (MNC) associé à une couche de points correspondant aux sommets d'environ 500'000 arbres isolés.

Concernant la gestion des autorisations d'abattage et d'élagage d'arbres, une nouvelle application a été développée. Elle permet de répondre aux nouveaux besoins de l'administration publique en termes de dématérialisation et d'administration en ligne. Le premier lot servant à la gestion des autorisations en interne a été finalisé et a été mis en production au début 2019. Le module pour la dépose en ligne de demandes d'autorisation est en cours de développement.

## INVENTAIRE CANTONAL DES ARBRES (ICA)

L'ICA est un programme lancé concrètement il y a plus de dix ans, en collaboration étroite avec les C.JBG. En 2018, environ 5'000 arbres ont été inventoriés. Plusieurs sites (ou parcelles) ont été revisités, afin de corriger l'environnement existant datant des premiers inventaires de 2007 (par exemple le secteur de l'ONU et du territoire de la Ville de Lancy). Les gestionnaires de ces deux secteurs souhaitent adhérer à l'application Gesarbre lancée l'année précédente, afin de planifier la gestion et l'entretien de leur patrimoine arboré. A ce jour, seule la Ville de Genève s'est saisie de cet outil. Les villes de Meyrin et Carouge sont quant à elles intéressées et ont déjà suivi les formations d'accompagnement y relatives données par l'OCAN.

L'inventaire historique a été remanié afin d'éliminer les points d'arbres présents dans les constructions ou les arbres n'apparaissant plus sur ortho-photo: environ 6'000 sujets ont ainsi été supprimés de la base.

A ce jour, et depuis 2007, nous avons recensés 129'296 "nouveaux" arbres dans ICA; l'inventaire dit historique comporte encore 103'564 arbres (ils avaient été relevés dès les années 1970 par les amateurs éclairés et bénévoles de la commission dendrologique de la société genevoise d'horticulture). Ces relevés étaient réalisés manuellement et les arbres reportés sur des plans. Beaucoup d'arbres de ce premier relevé ont disparu (vieux arbres, mises à jour successives). A ces chiffres, il faut encore ajouter 11'743 arbres enregistrés de façon moins systématique (parfois déterminés, parfois mais souvent avec des données incomplètes). Aujourd'hui, le total de tous les arbres relevés se monte donc à 244'603 végétaux. En l'état, les dernières campagnes (2016 et 2017) ont permis de saisir quelques nouveaux arbres remarquables (répondant aux multiples critères de pondération comme entre autre la dimension, la taille et la rareté). Aujourd'hui, ce sont 226 arbres remarquables qui sont identifiés sur notre territoire.



FORÊTS



La forêt genevoise s'étend sur environ 3'000 ha, ce qui représente moins de 11% du territoire cantonal.

Au-delà de la gestion du patrimoine forestier cantonal, l'activité forestière de l'administration regroupe également des missions de protection contre les dangers naturels (glissements de terrain, chutes de pierre, érosion), de conservation des forêts en regard de l'urbanisation, de conseil et de soutien aux propriétaires privés, ainsi que de promotion de l'utilisation du bois, en particulier dans la construction.

Au début de l'année 2018, profitant d'un départ à la retraite, l'organisation générale du secteur des forêts a été revue : désormais le canton est divisé en trois triages forestiers, placés sous la responsabilité d'un technicien forestier. En référence à l'ancienne organisation, chaque technicien assure, en parallèle à sa responsabilité d'une portion de territoire, la supervision d'une thématique : la forêt domaniale, la sylviculture et la biodiversité, les forêts riveraines, les forêts privées, les infrastructures de desserte et d'accueil ou encore la valorisation du bois.

## FORÊTS DOMANIALES

Les forêts propriétés de l'Etat de Genève, dites domaniales, s'étendent sur 1'600 ha, dont 34% sont en réserves forestières et naturelles (ce qui représente plus de trois fois les exigences fédérales). Ce patrimoine forestier cantonal est constitué de grands massifs périurbains, ainsi que de forêts riveraines et urbaines.

Le plan de gestion de ces 1'600 ha a été validé en 2018. Ce plan structurera le mode de gestion pour les 10 prochaines années. Il met notamment en évidence la possibilité de valoriser durablement un volume de bois de 6'000 m<sup>3</sup> par année, sur une production totale de 9'600 m<sup>3</sup>. L'ensemble des forêts domaniales est certifié selon les labels FSC® et PEFC.

Depuis quelques années, la gestion de ces forêts est opérée sous le régime de la futaie irrégulière (principalement de la chênaie), une sylviculture qui vise à développer leur caractère hétérogène, en cherchant à s'appuyer sur la diversité et la dynamique forestière naturelle. En excluant les coupes rases, cette méthode de gestion permet non seulement une réduction des coûts de soins aux jeunes forêts, mais aussi d'assurer durablement l'ensemble des services attendus par la société : accueil et délassement, production de ressources naturelles (bois), espace





de vie pour la faune et la flore sauvages, ceci sans perturbation importante. Notons que dans certains massifs, où la présence du cerf devient importante, la gestion des dégâts commence à poser problème. Ce thème "Forêt-gibier" fait l'objet d'un suivi scientifique, transfrontalier et inter-cantonal.

### PRINCIPAUX TRAVAUX DE GESTION DES FORÊTS DOMANIALES EN 2018

Dans les peuplements forestiers du canton, les travaux suivants ont eu lieu :

- 114 interventions sylvicoles (exploitations forestières, soins aux jeunes peuplements);
- 67 interventions en faveur des lisières;
- 53 interventions en faveur de la biodiversité (forêts claires temporaires et permanentes, entretien de clairières, lutte contre les néophytes);
- Environ 3'200 m<sup>3</sup> de bois exploités dans les grands massifs;
- 73 ha de surfaces travaillées en faveur de la biodiversité (interventions en lisières).

La description des milieux forestiers se poursuit, en s'appuyant sur des analyses phytosociologiques des peuplements. Au fil des observations et grâce à la constitution d'un herbier spécifique dédié au chêne, la domination du *Quercus petraea*, le chêne rouvre (ou sessile), se confirme, en association avec le *Quercus robur* (chêne pédonculé). Il s'agit ainsi de poursuivre, en partenariat avec les cantons romands, la sylviculture pratiquée à Genève et d'adapter le choix des essences au type de sol et à l'évolution du climat, qui constitue une question cruciale pour ces prochaines années.

### FORÊTS "MARGINALES"

En 2018, les forêts marginales ont été intégrées aux forêts domaniales. Le calendrier des interventions ainsi que les objectifs restent valables.

Un massif situé à la Pallanterie a fait l'objet d'une intervention importante, tant les arbres étaient en mauvais état. Dans la même logique des anciennes forêts marginales, un petit massif situé à Certoux, ainsi qu'un massif à Bernex, ont également subi une intervention salutaire. Ces travaux doivent souvent tenir compte de mesures de sécurité particulières, en raison de la proximité et la présence permanente du public.

### COMMERCIALISATION ET PROMOTION DU BOIS

La clôture de la campagne *Woodvetia* en faveur du bois suisse (Genève avait fourni du bois de douglas pour créer la statue d'Henri-Dunant) a permis de présenter les vingt œuvres réalisées à cette occasion.

La collaboration avec *Lignum*-Genève pour la promotion du bois se poursuit: les séances du comité ont été mobilisées par l'organisation des rencontres "*WoodRise* – De la forêt du futur, à l'usage du bois et à la protection du climat", qui ont eu lieu en janvier 2019 au Pavillon Sicli, dans le futur quartier de PAV.

Les projets en cours, réalisés en partie avec du bois local, se poursuivent: plusieurs bâtiments en bois (Bâtiments d'accueil des migrants – Rigot et Belle Idée), de même que le projet Actaris de la Fondation immobilière HLM *Emile Dupont*. Les liens avec l'UGMB (Union Genevoise des Maîtrisés du Bois) pour la promotion du bois se renforcent, notamment par la présence de professionnels du bois dans le cadre de jurys de concours.

### RÉSULTATS DE LA VENTE DE BOIS DES FORÊTS DOMANIALES EN 2018

La valorisation économique de l'exploitation du bois a atteint les valeurs suivantes :

- 3'900 map (m<sup>3</sup> apparents de plaquettes) valorisés à la chaudière du site de l'hepia-Lullier;
- 184 map valorisés de diverses façons;
- 50 stères vendus;
- 213 m<sup>3</sup> de bois énergie long vendus;
- 52 m<sup>3</sup> de bois de service vendus.



## FORÊTS PRIVÉES ET ASSOCIATIONS DE PROPRIÉTAIRES FORESTIERS

En juin 2018, après plus de 10 ans d'engagement en faveur de la création d'associations de propriétaires forestiers (quatre associations créées), l'association faitière Forêt-Genève a vu le jour, lors d'une assemblée constitutive. Cette nouvelle structure, qui a intégré au niveau national la solide association Forêt-Suisse, reprend le travail de gestion et de conseil lors des travaux d'exploitation.

Le service du paysage et des forêts (SPF) suit cette jeune structure, dotée d'un directeur et d'un comité représentatif, avec beaucoup d'attention. Les statuts et l'organisation ont été préparés en étroite collaboration avec les comités des anciennes quatre associations et les bureaux d'ingénieurs Poget&Meynet et Guaraci.

Forêt-Genève, avec le soutien du SPF, a effectué l'inventaire de la majorité des forêts privées (situées dans les grands massifs). Les informations obtenues fourniront en 2019 les orientations de gestion qui permettront de cadrer le soutien aux forêts privées pour les années 2020-2024.

Forêt-Genève a fait auditer sa gestion par le groupe ARTUS (groupe de certification organisé par l'ensemble des associations de propriétaires de forêts au niveau suisse); cet audit lui permet de garantir que son fonctionnement répond aux critères de bonne gestion exigés par les labels FSC® et PEFC.

## INFRASTRUCTURE DE DESSERTE

Selon les critères du récent "plan de gestion forêts sous contraintes de sécurité en regard de la présence accrue du public à proximité des zones d'accueil et des cheminements aménagés", les chemins pédestres et autres places d'accueil en forêt ont été contrôlés, et les arbres ou branches menaçants ont été enlevés. Ces contrôles s'effectuent de manière annuelle ou quadriennale selon le degré de fréquentation des infrastructures.

En collaboration avec l'office cantonal du génie civil (OCGC), les forêts bordant les routes cantonales ont aussi été soumises à un contrôle systématique annuel, afin de prévenir d'éventuelles chutes d'arbres. Le but n'est pas d'éliminer tout danger, ce qui ne serait possible qu'en coupant entièrement la forêt sur une profondeur de 35 m de part et d'autres des routes, mais d'essayer d'éliminer ce qui est prévisible à court terme.

La desserte forestière utilisée pour l'exploitation des forêts est divisée en deux grandes catégories. La desserte fine, utilisée par des machines forestières, non carrossable pour des camions de bois, et la desserte de base, utilisée pour évacuer le bois des massifs par camion. Les plans de ces dessertes ont été mis à jour et certaines attributions ont été modifiées, afin d'appuyer en conséquence l'attribution de moyens d'entretien pour les pistes à camion durant les prochaines années. Ce document servira également de base de discussion dans le cadre de la révision du plan directeur forestier en 2019.

## CONSERVATION DES FORÊTS

L'année 2018 a été marquée par une augmentation de 64% des dossiers de demandes de construction en dérogation à l'interdiction de construire à moins de 20 m des lisières, ainsi qu'une légère augmentation du nombre de constats de nature forestière.

Le projet pilote de délimitation des lisières forestières sur la commune d'Aire-la-Ville a été poursuivi et les 18 kilomètres ont été analysés. Les résultats seront présentés aux différents partenaires ainsi qu'aux propriétaires et exploitants dans le courant du printemps 2019.

En fonction de l'avancement des projets de construction, les procédures administratives dictent le rythme et le volume de travail :

- 222 préavis pour des demandes d'autorisation de construire à moins de 20 m de la lisière (APA non comprises);
- 45 constats de nature forestière;
- 2 relevés de nature forestière;
- 21 autorisations de défrichage, correspondant à un total de 3,4 ha de défrichage temporaire et/ou définitif. Les compensations en nature restaient équivalentes aux m<sup>2</sup> défrichés, il n'y a donc ni avance, ni recul de la forêt liés à des défrichements;
- 16 décisions en exploitation préjudiciable.

## HABITATS RIVERAINS

D'importants travaux forestiers ont été effectués le long des rives de la Seymaz, de la Drize et du Nant d'Avril, afin d'entretenir les lieux et d'assurer la sécurité des biens et des personnes. Ces travaux, effectués en collaboration avec Forêt-Genève et les propriétaires riverains, ont nécessité l'intervention d'hélicoptères et mobilisé plusieurs entreprises. Les arbres à l'origine d'un risque de chute ou d'obstruction des cours d'eau ont été abattus, permettant ainsi à la lumière d'arriver jusqu'au sol, ce qui favorisera la croissance de nouveaux arbres et améliorera sensiblement la biodiversité en diversifiant les habitats naturels. Lors de ces travaux, les essences exotiques envahissantes ont également été éliminées.

Le SPF a élaboré des plans d'entretien pour l'Hermance et la Laire. Ces documents permettront d'assurer une gestion globale et cohérente de ces deux cours d'eau cantonaux durant les six prochaines années.



# TOURISME RURAL





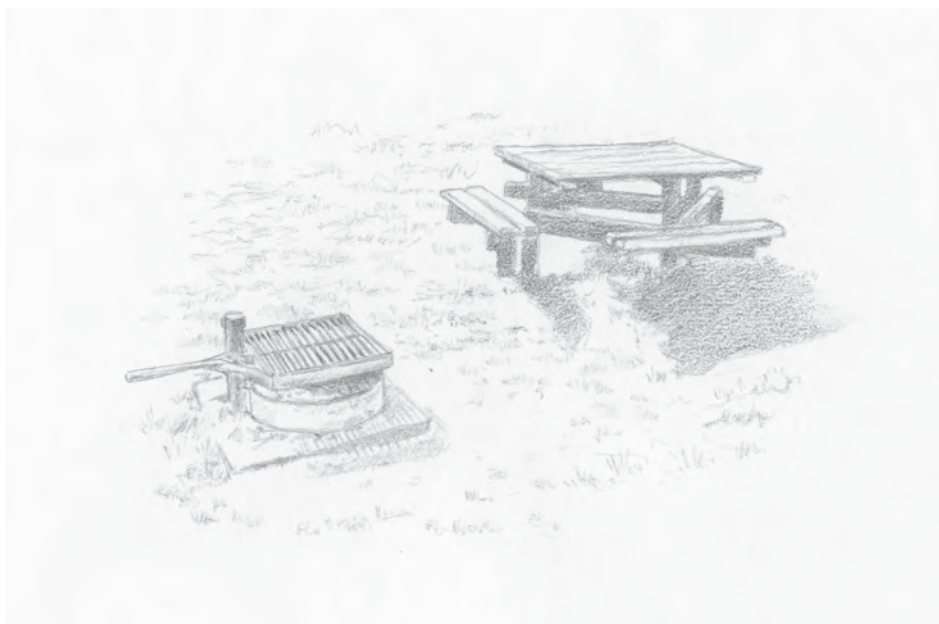




Depuis 2018, la mission d'accueil du public dans la campagne et la nature est regroupée sous la dénomination "**Tourisme rural**". Il s'agit de renforcer le lien entre ville et campagne, en offrant notamment au public la possibilité d'entrer en contact avec les espaces naturels et le monde agricole, tout en poursuivant les buts suivants :

- Faciliter, pour toutes les catégories de la population, y compris les personnes à mobilité réduite, un accès sûr aux espaces naturels et ruraux ;
- Renforcer le lien entre ville et campagne en permettant au public d'entrer en contact avec le monde agricole et d'appréhender les réalités de la production ;
- Sensibiliser les usagers à la valeur des milieux et des espèces naturels, tout en réduisant les impacts négatifs que les activités de loisirs peuvent engendrer dans ces espaces.

"Genève un canton de nature Bienvenue". L'Etat de Genève poursuit son programme de mise en valeur du patrimoine naturel cantonal. Afin de faciliter la découverte des beautés naturelles et offrir aux visiteurs de véritables moments d'évasion, l'information grand public pour les réserves de Jussy, Picolates et Chancy s'est enrichie, notamment avec des panneaux d'accueil.





**GENÈVE UN CANTON DE NATURE** Réserve naturelle des Prés de Villette - Prés Bordon

**Historique**

**Écosystème**

**Été**

**Automne**

**Services**

**Plan**

**Carte**

**Legende**

**Coordonnées**

**Informations**

**Logos**

## OUVRAGES ET INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL

L'OCAN est propriétaire et gestionnaire d'environ deux cents ouvrages et de cinq grandes zones de loisirs vouées à l'accueil du public dans les milieux naturels.

Plusieurs passerelles ont dû être fermées ou démontées, car elles représentaient un risque d'effondrement ou de rupture. Il s'agit des passerelles du Missezon, du Creuson et celles le long du parcours de 2 km entre le camping du Val de l'Allondon et la route de Moulin Fabry. Des déviations ont systématiquement été mises en place pour garantir la continuité des chemins de randonnée. Un plan de reconstruction de nombreuses passerelles a également été établi, via dépôt d'autorisation de construire.



Pour renouveler les infrastructures des zones de pique-nique, le nouveau modèle original de bancs et tables en chêne avec supports métalliques a été installé dans l'aire de loisirs située en face de la Maison de la forêt à Jussy.

Un nouvel abri pour les promeneurs, réalisé par les apprentis du CEPTA, a été installé à Versoix, au chemin du bois de Sainte-Marie.

Ces infrastructures sont toutes réalisées en bois genevois, lorsque l'ouvrage est approprié à sa valorisation.







## RANDONNÉES PÉDESTRES

Genève possède un réseau de 350 km de chemins de randonnée pédestre. L'ensemble de la signalisation a été contrôlé et 430 interventions ont eu lieu.

La révision du plan directeur des chemins de randonnée pédestre (PDCRP) a été adoptée le 2 mai 2018. Elle permet de disposer d'un plan directeur dynamique, actualisé et tourné vers l'évolution d'un réseau au profit de la population, de ses acteurs économiques et touristiques. Le PDCRP répond aux critères de révision inscrits dans la loi cantonale et prend en compte les nouveaux outils de planification mis à disposition par la Confédération.



### JOURNÉE CANTONALE SUR LES CHEMINS DE RANDONNÉES

La deuxième édition de la journée cantonale sur les chemins pédestres a eu lieu le 28 avril 2018 dans la région des Teppes de Verbois et du Moulin de Vert (communes de Russin, Dardagny, Avully, Cartigny et Aire-la-Ville). Les quelques 1'200 participants - soit le double de la précédente édition - témoignent du succès de cet événement et de l'intérêt grandissant pour cette activité en campagne, qui permet de découvrir à la fois les richesses du terroir et le patrimoine naturel et bâti.





### RALLYE GOURMAND

L'OCAN participe aussi à l'organisation du 5ème Rallye gourmand, qui s'est déroulé sur deux jours dans les communes de Perly-Certoux et de Bernex, le 19 et 20 août, réunissant plus de 700 participants.

### CAMPING DU VAL DE L'ALLONDON

L'OCAN est propriétaire du camping du val de l'Allondon et confie son administration à un comité de gestion. Plusieurs projets sont en cours pour assurer l'activité de ce camping.

L'autorisation de construire pour la reconstruction de la STEP du camping avec un procédé innovant FPR (Filtre Planté de Roseaux) a été délivrée en 2018. Les travaux sont prévus en 2019/2020.

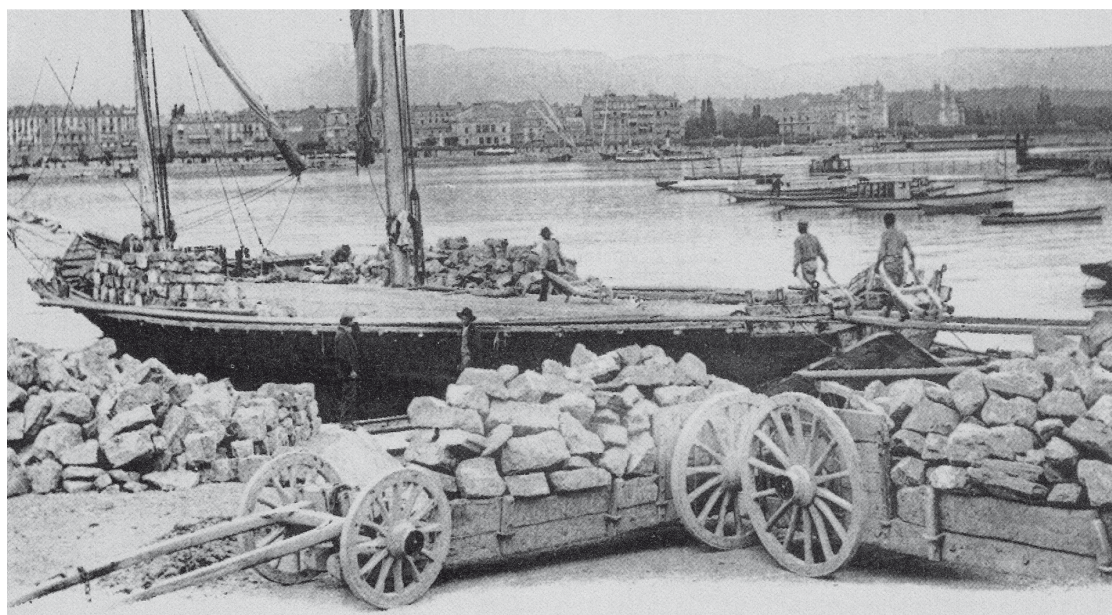
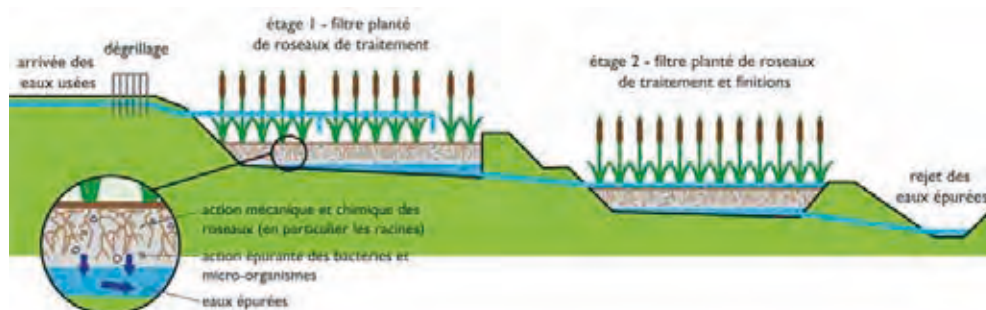
Pour faire face aux risques d'inondations (crues), un plan d'évacuation d'urgence a été conçu et mis en place. Un projet de sécurisation du camping par la relocalisation d'emplacements situés en zone inondable est en cours d'élaboration.



### FONDATION NEPTUNE

L'OCAN est l'office de tutelle de cette fondation liée à l'Etat de Genève par un contrat de prestations. Les objectifs-indicateurs ont été tenus pour la période 2015-2018. Le renouvellement du contrat de prestations pour la période 2019-2022 est en cours.

Le projet de reconstruction du pont de la Neptune avance, parallèlement à la recherche de fonds auprès de partenaires privés, nécessaire à sa réalisation.



## SIGLES ET ABRÉVIATIONS

<b>ADN</b>	Acide désoxyribonucléique
<b>AIMP</b>	Accord intercantonal sur les marchés publics
<b>AMDG</b>	Association des maraîchers du Genevois
<b>AOC</b>	Appellation d'origine contrôlée
<b>ARE</b>	Office fédéral du développement territorial
<b>ATMB</b>	Autoroute et tunnel du Mont Blanc
<b>BM</b>	Bas-marais
<b>CCDB</b>	Commission consultative de la diversité biologique
<b>CCO</b>	Centre de coordination ouest pour l'étude et la protection des chauves-souris
<b>CEPTA</b>	Centre de formation professionnelle technique de Genève
<b>CFA</b>	Commission foncière agricole
<b>CFPne</b>	Centre de formation professionnelle nature et environnement
<b>CIPEL</b>	Commission internationale pour la protection des eaux du Léman
<b>CJBG</b>	Conservatoire et Jardin botaniques de la Ville de Genève
<b>CMN-GE</b>	Carte des milieux naturels du canton de Genève
<b>COR</b>	Centre Ornithologique de Réadaptation
<b>DEFER</b>	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
<b>DI</b>	Département des infrastructures
<b>DIP</b>	Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
<b>DT</b>	Département du territoire
<b>FAI</b>	Fédération des architectes et ingénieurs de Genève
<b>FD</b>	Flavescence dorée
<b>FSC®</b>	Forest Stewardship Council
<b>FZAS</b>	Fondation pour les zones agricoles spéciales
<b>GESDEC</b>	Service de géologie, sols et déchets
<b>GLCT</b>	Groupement Local de Coopération Transfrontalière
<b>GOBG</b>	Groupe ornithologique du Bassin Genevois
<b>GRTA</b>	Genève Région – Terre Avenir
<b>GTH</b>	Groupement technique horticole
<b>hepia</b>	Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève
<b>HUG</b>	Hôpitaux universitaires de Genève
<b>ICA</b>	Inventaire cantonal des arbres
<b>IZA</b>	Zones alluviales
<b>KARCH-GE</b>	Association pour l'étude et la protection des amphibiens et des reptiles
<b>LDFR</b>	Loi fédérale sur le droit foncier rural
<b>Lidar</b>	Light detection and ranging
<b>MAP</b>	Mesures d'accompagnement paysager
<b>MNC</b>	Modèle numérique de canopée
<b>OAC</b>	Office des autorisations de construire
<b>OBA</b>	Office des bâtiments
<b>OBat</b>	Ordonnance sur les batraciens
<b>OCAN</b>	Office cantonal de l'agriculture et de la nature



<b>OCCP</b>	Ordonnance sur les contributions à des cultures particulières
<b>OCEau</b>	Office cantonal de l'eau
<b>OCEN</b>	Office cantonal de l'énergie
<b>OCGC</b>	Office cantonal du génie civil
<b>OFAC</b>	Office fédéral de l'aviation civile
<b>OFAG</b>	Office fédéral de l'agriculture
<b>OFEV</b>	Office fédéral de l'environnement
<b>OIC</b>	Organisme Intercantonal de Certification
<b>ONG</b>	Organisation non gouvernementale
<b>ONU</b>	Organisation des Nations Unies
<b>OPAGE</b>	Office de promotion des produits agricoles de Genève
<b>OSAV</b>	Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires
<b>OU</b>	Office de l'urbanisme
<b>PA</b>	Projet d'agglomération
<b>PAV</b>	Praille-Acacias-Vernets
<b>PDCRP</b>	Plan directeur des chemins de randonnée pédestre
<b>PDR</b>	Projet de développement régional
<b>PEFC</b>	Programme de reconnaissance des certifications forestières
<b>PER</b>	Prestations écologiques requises
<b>PLVH</b>	Production de lait ou de viande basée sur les herbages
<b>PPS</b>	Prairies et pâturages secs
<b>RAE</b>	Réseaux agro-environnementaux
<b>RCVA</b>	Règlement sur la conservation de la végétation arborée
<b>RPT</b>	Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons
<b>SAgr</b>	Service de l'agronomie
<b>SAU</b>	Surface agricole utile
<b>SCAV</b>	Service de la consommation et des affaires vétérinaires
<b>SDA</b>	Surfaces d'assolement
<b>SIG</b>	Services Industriels de Genève
<b>SPB</b>	Surface de promotion de la biodiversité
<b>SPF</b>	Service du paysage et des forêts
<b>SPhC</b>	Service du pharmacien cantonal
<b>STEP</b>	Station d'épuration
<b>UFL</b>	Union fruitière lémanique
<b>UGB</b>	Unité de gros bétail
<b>UGMB</b>	Union Genevoise des Maîtrisés du Bois
<b>UniGE</b>	Université de Genève
<b>USSP</b>	Union suisse des parcs et promenades
<b>VdP</b>	(Artichaut) Violet de Plainpalais
<b>VDP</b>	Vins de pays
<b>ZAS</b>	Zones agricoles spéciales

